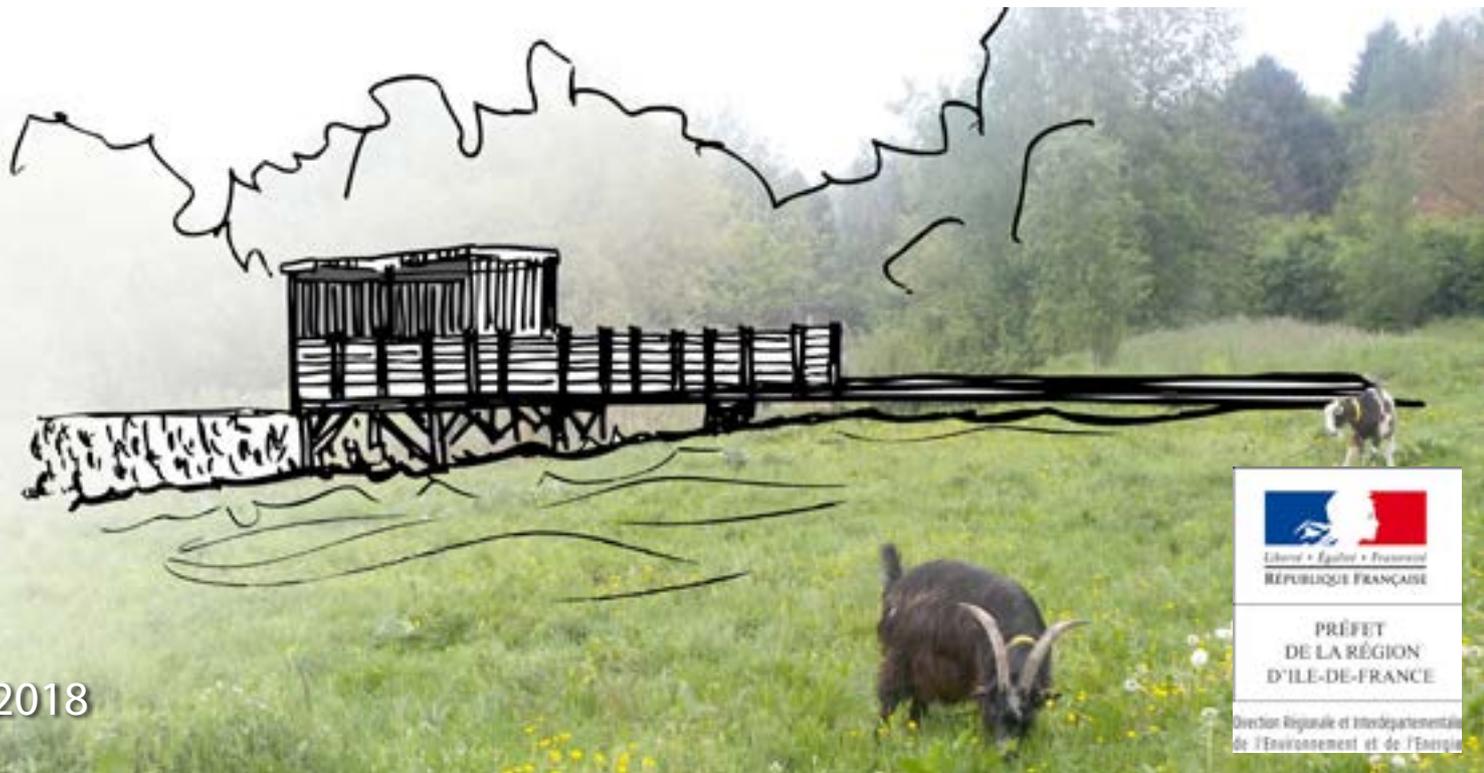


PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ



2018



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Ile-de-France souhaite sensibiliser les élus, techniciens, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, à la protection de la biodiversité et la valorisation du paysage dans les projets d'aménagement.

Cette brochure présente huit exemples de projets exposant la complémentarité des approches paysagères et écologiques, favorisant la biodiversité de même que l'usage. L'enjeu est de démontrer par l'exemple qu'un aménagement peut répondre aux exigences d'une biodiversité fonctionnelle, en s'intégrant dans le paysage et inversement tout en répondant aux besoins des populations.

Les éléments méthodologiques de ces réalisations permettant d'aboutir à cette valorisation écologique et paysagère sont restitués dans l'objectif de pouvoir guider les porteurs de projet, indépendamment des différentes phases d'étude et de mise en oeuvre, et des contextes particuliers.

Pour introduire cette brochure, les différentes notions principales sont exposées puis mises en perspective afin que chacun puisse pleinement assimiler en quoi la synergie paysagère et écologique est une réussite dans les projets mis en avant.

Ouvrage réalisé par la DRIEE :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile-de-France

Auteurs :

Antoine Abarnou, Adrien Solacroup, Marie Genêt (G2C Territoires / Altereo)

Édition Juin 2018

SOMMAIRE

PAYSAGE BIODIVERSITÉ

Notions principales

Biodiversité	P.2
Paysage	P.4
Analyse croisée	P.6

Situations

La cavée du Gué « Créer un lieu de détente »	P.10
La ville de Courbevoie « Jardiner la ville »	P.16
Le chemin des parcs « Relier les espaces de nature »	P.24
La Tégéval « Recréer de la continuité »	P.30
Le parc de la Haute-Ile « Un dédale Ecopaysager »	P.36
La réouverture du Petit Rosne « Réanimer une friche urbaine »	P.42
Le parc naturel urbain « D'une berge de la Seine à l'autre »	P.50
Le parc du quartier de Croix-Bonnet « Trait d'union Nature / Urbain »	P.56

Éléments de méthode

Séquences temporelles et check-list	P.64
---	------

Annexes

Bibliographie	P.74
Crédits photographiques	P.76

NOTIONS PRINCIPALES

En préambule de la lecture de cette brochure, une présentation synthétique des notions principales que sont la **biodiversité** et le **paysage** est proposée. Elle permet de mieux comprendre les enjeux des 8 situations proposées, projets exposant la mise en résonance du fonctionnement écologique d'un site avec la valorisation du paysage. Une analyse croisée de ces 2 notions met ensuite en exergue les facteurs permettant au paysage et à la biodiversité de se valoriser mutuellement.

Ces deux notions, bien qu'ayant toutes deux trait à des systèmes dynamiques vivants (voir définitions plus loin) n'ont pas toujours été considérées ensemble dans les projets de transformation ou de création d'espaces publics, notamment en milieu urbain. Il semble qu'aujourd'hui, cela prenne **un sens culturel et symbolique particulier**, et que l'**urbain** soit sur le point de se reconcilier avec des aspects sauvages qui étaient jusqu'à présent évincés.

Les populations urbaines actuelles, sensibilisées par le contexte du changement climatique et du déclin de la biodiversité mais aussi soucieuses d'une qualité de vie en adéquation avec leurs aspirations incitent les élus et autres acteurs locaux à rechercher d'autres modes de gestion et d'aménagements des espaces publics. Elles-mêmes deviennent actrices de ces transformations.

Pour cela, de nombreuses expérimentations prennent place en ville mais aussi en zone plus rurale. Elles signalent une nouvelle relation de l'Homme avec le territoire, prenant de fait, un **nouveau visage**.

BIODIVERSITÉ

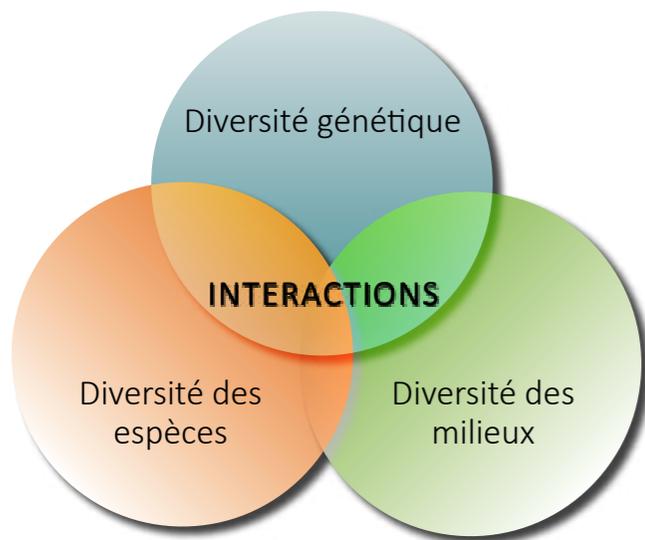
Définition (article L. 110-1 du code de l'environnement) : « On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. » (*y compris l'Homme ndlr).

QU'EST CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité, contraction de « **diversité biologique** » représente la diversité de la vie sur terre : la diversité génétique, la diversité des espèces et des milieux, et leurs interactions.

C'est l'**ensemble des êtres vivants**, les plantes, les animaux, les champignons, les micro-organismes... Ce sont aussi les interactions qui les relient entre eux et avec le milieu où ils vivent.

Nous, humains, appartenons à l'espèce *Homo sapiens*, un des éléments de la biodiversité. Nous interagissons dans le temps et dans l'espace avec les autres composantes de la biodiversité et notre vie même en dépend.



Éléments essentiels à la biodiversité

QUELS BÉNÉFICES APPORTE-T-ELLE ?

La biodiversité apporte un nombre important de bénéfices à notre société que l'on appelle **services écosystémiques** auxquels il est difficile de suppléer : des services d'approvisionnement en matières premières, des services de régulation, des services culturels...

La **nature en ville** contribue notamment à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des villes. Elle permet de réguler les températures trop chaudes en été, de filtrer les eaux, d'améliorer la qualité de l'air, de limiter les risques d'inondation... Les services rendus par la nature en ville sont sociaux, écologiques mais aussi économiques.



Ruche au coeur d'un square de Courbevoie

LE LIEN ENTRE HABITATS, TERRITOIRES, VILLES ET AMÉNAGEMENT

La trame verte et bleue (TVB) est un **outil d'aménagement durable du territoire** qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau écologique sur le territoire pour que les espèces puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... C'est à dire assurer leur cycle de vie tout en facilitant leur adaptation au changement climatique.

La prise en compte de la trame verte et bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités, mais aussi par la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité dans les projets de territoire et ainsi renforcer la valeur écologique des aménagements.

Même si la trame verte et bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, à travers le maintien des **services rendus** par la biodiversité, la valorisation **paysagère**

et **culturelle** des milieux supports (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), et la participation des activités humaines (activités agricoles, activités forestières...).

L'APPROCHE PAYSAGE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue s'appuie sur les concepts de l'écologie du paysage qu'elle aborde d'une manière fonctionnelle. L'**écologie du paysage** est une notion nouvelle qui met en évidence l'importance de l'**organisation des structures** du paysage au regard du **déplacement des espèces** et de la biodiversité.

L'approche paysagère de la trame verte et bleue révèle toute la **multifonctionnalité d'un territoire** plaçant l'Homme et ses activités au coeur de son patrimoine. Elle permet d'avoir une **vision intégrée** du territoire dans ses diverses dimensions.



Poumon vert en zone urbaine
parc départemental de la Haute-Isle

Définition trame verte et bleue (Agence Française pour la Biodiversité)

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

« L'un des objectifs assignés à la trame verte et bleue est d'améliorer la qualité et la diversité des paysages. »

Ressource à contacter :

DRIEE - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
→ SNPR, Pôle espaces et patrimoine naturel

PAYSAGE

Le paysage est une **partie de territoire telle que perçue par les populations**. Cette définition renvoie à deux principes essentiels :

- le territoire qui est la **composante « physique »** du paysage, soumise à l'action des éléments naturels ainsi qu'à l'action de l'Homme,
- la notion de ressenti, de perception physique, corporelle, sensible, mais aussi de projection culturelle et symbolique de la relation qu'entretient l'Homme à l'espace. Cette **composante « sensible »** du paysage lui apporte de la profondeur et forme sa dimension à la fois :
 - spatiale : en lien avec le « vide » (l'espace libre), les pleins, les proportions, les dimensions, l'ouverture et la fermeture,
 - matérielle : matières, textures, formes, matériaux, dimensions, couleurs, sons, parfums, lumières..., et
 - immatérielle : lien mental que l'humain entretient avec l'univers, le tout. Un même paysage peut en effet être perçu différemment par plusieurs personnes, ceci en fonction de leur culture, de leur éducation, etc.



Composition harmonieuse du parc du quartier de Croix-Bonnet

Le paysage est **parcouru et vécu**. Il peut prendre une valeur culturelle, correspondre à une image affective, un caractère typiquement local... C'est un **patrimoine partagé** avec une forte dimension sociale.

Ainsi le paysage est structurant pour l'Homme en tant qu'élément individuel faisant partie d'un tout, tant sur le plan de l'équilibre écologique, que sur le plan social et culturel.

L'action humaine sur le territoire, la croissance des populations sur la planète impliquent une transformation très rapide des paysages. Si leurs différentes composantes physiques, sensibles et culturelles ne sont pas prises en compte, cette transformation entraîne leur dégradation, leur banalisation (perte de caractères), et une perte de cohérence et d'équilibre vitaux pour l'Homme.

Le besoin de **protéger les paysages** et d'**améliorer le cadre de vie des populations** a émergé progressivement, notamment en espace urbain et périurbain où les évolutions ont été brusques au cours du dernier siècle. Les paysages deviennent une nécessité dans le but :

- de **se ressourcer** → espace de promenade, de détente,
- de **contempler** → espace pittoresque ou composition,
- de **communier** → espace identifiable, évocateur, souvenir,
- de **se l'approprier** → lien entre le territoire et l'Homme, identité paysagère inféodée à son action.

Définition

Loi biodiversité (article L.110-1 du code de l'environnement): partie de territoire telle que perçue par les populations ;
Convention de Florence (20 octobre 2000): « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;
 La notion de paysage a une dimension esthétique forte, voire picturale ou littéraire en tant que représentation, mais elle recouvre de nombreuses acceptions et le paysage manifeste aussi les politiques d'aménagement du territoire, voire la géopolitique.

ÉVOLUTION DU RAPPORT ENTRE JARDIN ET NATURE

L'aménagement des espaces extérieurs fait partie intégrante de l'action de l'Homme sur son territoire pour répondre à des besoins vitaux et/ou sociaux: alimentation, protection, lieu d'échange ou espaces d'agrément. Le jardin, en tant qu'espace à usage humain accueillant des éléments vivants, est une représentation symbolique du rapport de l'Homme à la nature. Ce rapport a longtemps été celui de la volonté de **domination de l'Homme sur la Nature**, alors perçue comme nourricière et protectrice, mais aussi sauvage et dangereuse.

Le jardin régulier de Versailles (1624), symbole de la puissance de son commanditaire, en est un des exemples les plus connus : lignes droites, art topiaire (végétaux taillés), pelouses nettes, bassins maçonnés... **Le côté sauvage** n'a dans ces lieux pas de place autre que celle de son contrôle rigoureux, tandis que la notion même de **biodiversité** n'existe pas encore. Jusque dans les années 70-80, âge d'or de la taille rigoureuse des arbres et de l'usage des produits phytosanitaires, le principe de maintien de la nature sous contrôle reste la pratique usuelle.

Progressivement, dans le contexte du développement des villes, la perception du rapport de l'Homme à la nature dont il est coupé se transforme.

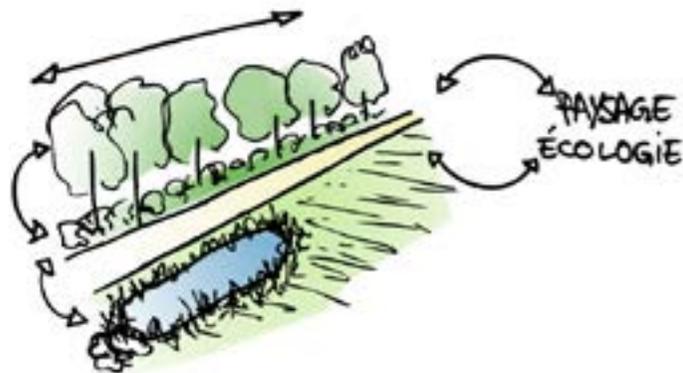
Parallèlement à la prise de conscience de l'importance vitale des équilibres écologiques et de la biodiversité pour la planète, une tension apparaît entre les espaces jardinés « entretenus et fréquentés », aménagés pour la **présence de l'Homme** et les espaces naturels « écologiques et libres » « **vierges** », très peu fréquentés, pour le bon développement de la faune et de la flore. La tendance émergente propose des jardins plus sauvages, laissant la **part belle à des espaces naturels, donc « vivants »** support possible pour l'expression d'une relation plus harmonieuse et équilibrée, sortant du schéma archaïque dominant-dominé, donnant à voir la **beauté du sauvage** souvent décrié (friches, ronciers, prairie...), créant des habitats nécessaires pour nombre d'espèces. Cette brochure présente ainsi **8 projets en quête de cet équilibre**.

Ressource à contacter :

DRIEE - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
 → SNPR, Pôle paysage et sites



ANALYSE CROISÉE



QUELLE CONNEXION ENTRE PAYSAGE AMÉNAGÉ ET BIODIVERSITÉ ?

La réalisation d'aménagements paysagers à (haute) valeur écologique nécessite de trouver une juste combinaison entre usages humains et nature « sauvage », notamment par une bonne organisation spatiale entre des milieux naturels préservés et des espaces accessibles d'où ils peuvent être perçus sans être endommagés afin qu'ils puissent se nourrir l'un de l'autre.

la recherche de cette « imbrication » représente l'élément central dans la création de ce type d'aménagements, qui devient vertueux à la fois pour l'Homme et pour les espèces.

Le cadre de vie de l'Homme et les milieux naturels s'approchent au point de ne former plus qu'un, dans l'idéal.

Pour cela, le « vivant » au sens large est essentiel et mis en avant, il permet de retrouver le caractère véritable d'un lieu au sein de son territoire. L'aspect local des éléments constitutifs est primordial pour conforter une identité paysagère, portée par la qualité des milieux qui le compose. La réussite de ce type de projet passe inéluctablement par l'observation préalable de ce vivant, dans le but d'en extraire la richesse au travers de son intérêt ornemental et fonctionnel.



RÉFLÉCHIR L'ORGANISATION

Un espace peut avoir plusieurs usages qui varient en fonction du type de lieu et de sa fréquentation humaine, en lien avec la présence plus ou moins prépondérante de milieux vivants : de l'espace naturel protégé à la rue d'une grande agglomération.

Pour autant, l'organisation des éléments constitutifs peut permettre de mettre en valeur le paysage ou de donner plus de valeur écologique aux espaces visés quelle que soit leur nature. Le but étant de trouver le meilleur équilibre, afin que des lieux riches en biodiversité puissent aussi satisfaire les différents usages des populations.

RELIER LES DEUX DANS UN MÊME ESPACE

Les espaces aménagés « paysagés » dont l'objectif principal est la fréquentation humaine, et les milieux naturels ou les zones à intérêt écologique dont l'objectif principal est la préservation et/ou le développement d'une biodiversité, s'opposent ou se juxtaposent souvent sans que leur interrelation soit réfléchie. De plusieurs manières, à différentes étapes, il est pourtant possible de créer des connexions entre eux. L'imbrication est le niveau où paysage vécu et biodiversité sont complémentaires.

RECHERCHER LE BON COMPROMIS

Pour approcher ce consensus entre paysage vécu et biodiversité, il n'y a pas de solution toute faite. Il est cependant possible, vis à vis d'un site ou d'une démarche, d'envisager une approche pour se poser les bonnes questions, aux bons moments (cf. partie III). Et il est proposé à la suite des éléments permettant de renforcer la synergie paysagère et écologique, en s'appuyant sur les points forts de chaque situation étudiée, basée sur l'observation des atouts et des contraintes d'un lieu, d'un territoire.

- La démarche de conception (ou concept) du site est centrale, lorsque la volonté de mêler paysage et biodiversité est traduite dans le dessin de l'espace, qui organise les fonctions pour définir un juste équilibre, comme, par exemple, au parc du quartier de Croix-Bonnet.

- Le fait de prendre appui sur les usages pour valoriser l'écologie et créer du cadre de vie a été mis en place par exemple, au Petit Rosne sur la question des inondations, ou à la cavée du Gué pour imbriquer les aspects récréatifs aux milieux naturels.

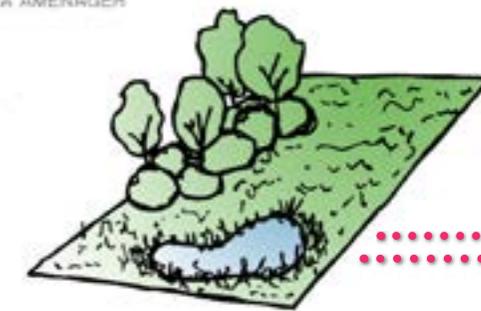
- La création de connexions est essentielle au sein d'un même lieu, mais aussi entre ou avec les espaces naturels existants pour affirmer les TVB. Ces liens peuvent ainsi prendre la forme de voies douces pour découvrir le paysage des territoires, à l'image du chemin des parcs.

- La mise en valeur paysagère de milieux naturels peut prendre différentes formes en fonction des dimensions de la zone à traiter : formaliser des zones de tranquillité pour les espèces au niveau du parc naturel urbain, organiser l'observation comme au parc de la Haute-île, ou favoriser la mutation des espaces verts en nature spontanée dans le projet de la Tégéval.

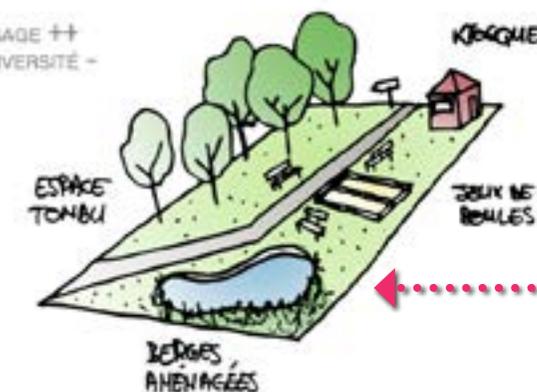
- La pédagogie est un moyen efficace d'exposer, aux yeux de tous, l'intérêt écologique d'un milieu facilitant son acceptation d'autant plus si lié à un aménagement paysager. Elle peut prendre la forme d'une ligne signalétique ou d'animations telles qu'à Courbevoie.

- La gestion d'un lieu est une composante essentielle de la synergie, toutes les situations étudiées testent différentes pratiques comme de l'éco-pâturage à la cavée du Gué, ou l'adaptation aux résultats des inventaires naturalistes au parc de Croix-Bonnet.

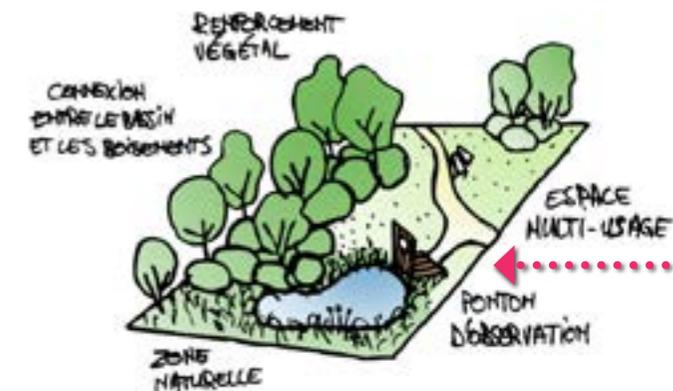
ESPACE À AMÉNAGER



PAYSAGE ++
BIODIVERSITÉ -



PAYSAGE ++
BIODIVERSITÉ ++



COMPROMIS ?

SITUATIONS

8 projets valorisant les enjeux écologiques et paysagers ont été retenus. Ils représentent des situations très diversifiées au niveau :

- du **contexte territorial** : rural, périurbain, urbain ;
- de l'**échelle d'aménagement** : locale, communale, inter-communale ;
- de la **problématique initiale** du projet : gestion de l'eau, compensation écologique, espace public, déplacements, loisirs... ;
- du maître d'ouvrage.

Les projets présentés ont réussi, chacun à leur manière, à mettre en **synergie** enjeux écologiques et paysagers.

Les situations exposent comment concilier l'**usage**, à savoir la présence de l'Homme, avec le **respect de la biodiversité**, nécessitant des « espaces refuges » pour la faune et la flore. Ces exemples affichent une recherche d'équilibre entre l'Homme et son environnement. La présente brochure expose quelques principes fondamentaux pour aboutir à cette forme d'**espace symbiotique** où le paysage et la biodiversité entretiennent une relation harmonieuse dont chaque partie tire bénéfice. Ceci en terme de vision, de démarche, de planification, d'aménagement, de gestion...

LA CAVÉE DU GUÉ

« Créer un lieu de détente »

Localisé au sud de Plailly (60), entre le centre-bourg et la campagne, l'aménagement de la Cavée du Gué propose aux visiteurs d'évoluer dans un lieu alliant attraits d'un environnement riche en biodiversité et agréable pour les habitants.

Le site s'organise autour d'une mare pédagogique, espace naturel à l'articulation entre l'habitat (fonds de jardins), les rues, différents services publics (cimetière, crèche...) et un secteur agricole dont il reprend le vocabulaire (pâturage, vergers...). Constituant principalement un lieu de transit pour les habitants, le site propose néanmoins des espaces récréatifs (jeux, espace de loisir) et invite à des pauses contemplatives en lien avec le paysage (vergers, belvédère, ponton...). Ainsi les composantes écologiques et paysagères s'associent pour constituer un lieu cohérent offert à la vue et l'agrément des usagers.

La commune de Plailly est située dans le parc naturel régional Oise – Pays de France. La Cavée du Gué intègre les orientations de développement durable (gestion douce, pédagogie, protection des milieux...) dans l'aménagement d'une zone de transition entre urbain et rural.

« Cette création d'aménités autour d'une mare vient révéler les atouts existants du territoire. »



Les lieux d'attrait s'intègrent parfaitement au cadre paysager





Aménager des perspectives visuelles

UNE BALADE RÉVÉLANT LES PAYSAGES

La Cavée du Gué est une **mise en scène paysagère** dans le sens où l'aménagement **révèle le paysage existant**, qu'il soit ordinaire ou patrimonial. Ce parc offre aux habitants un **paysage traditionnel** en cohérence avec l'environnement rural du village de Plailly.

L'espace, très ouvert, offre un **large panorama sur le paysage proche**, mettant en valeur les **éléments identitaires du village et de son territoire**. De nombreux points de vue ont été révélés, mais aussi créés :

- la plantation du verger a été interrompue sur quelques mètres pour **préserver l'axe visuel** vers l'église du village.
- l'**entrée du parc** a été déplacée pour bénéficier d'une vue ouverte sur le site et les grands paysages en arrivant sur le parc.
- une **butte belvédère** au point le plus haut a été construite à partir des terres extraites lors du creusement de la mare, permettant d'offrir un point de vue à 360° sur le site, la mare, le grand paysage et le village.

Ces éléments apportent ainsi une **clé de lecture** du paysage aux usagers : ils **révèlent la naturalité du territoire**. De nombreux **aspects pédagogiques** en lien avec la biodiversité sont aussi mis en place avec la présence d'**hôtels à insectes**, par exemple. En lien avec le contexte paysager, le mobilier permet **contemplation et loisirs**, en s'inscrivant dans une démarche de **développement durable**. L'aire de jeux a été réalisée avec des éléments rustiques en bois, posés sur des sols de copeaux, les différents mobiliers sont simples et ainsi pleinement intégrés. Les chemins sont matérialisés par une tonte plus régulière dans les milieux ouverts pour **suggérer au public le parcours** à emprunter. Ces cheminements doux viennent se connecter à la limite urbaine permettant aux habitants de **transiter** par ce site pour rallier la crèche et l'école du village, par exemple. Les riverains sont ainsi **guidés depuis l'urbain vers la campagne**.

L'espace est organisé pour accueillir du public, le recevoir dans les meilleures conditions et lui permettre de véritablement **découvrir ce paysage commun** mis en valeur par l'aménagement.

UN CONDENSÉ DE BIODIVERSITÉ

Le principal intérêt écologique du site se trouve au niveau de la mare. Un **écosystème riche en biodiversité** s'est développé spontanément, résultant de la fluctuation de l'eau et de la microtopographie du sol créant un **gradient hydrique**. C'est-à-dire des milieux de plus en plus humides en s'approchant de la mare, favorisant ainsi une **diversité d'habitats** plus ou moins humides pour la faune et la flore.

Les relevés naturalistes montrent une **diversité de plantes aquatiques** installées en d'importants massifs ainsi que la présence d'espèces protégées régionalement en Île-de-France comme par exemple la **Benoîte des ruisseaux** (*Geum rivale*). La faune n'est pas en reste avec plusieurs espèces remarquables d'insectes aquatiques et d'amphibien comme par exemple le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*).

La biodiversité naturelle et spontanée des milieux humides a été préservée au niveau du bassin par la mise en place d'une zone de refuge pour la faune et la flore. Cette **zone de refuge** est un **lieu**

interdit d'accès au public permettant aux espèces présentes d'accomplir leur cycle de vie sans être perturbées. Afin de laisser la possibilité aux promeneurs d'observer la faune et la flore sans dérangement, un **ponton en bois** et un **observatoire** ont été installés pour permettre aux visiteurs de **contempler** cet espace à haute valeur écologique, sans le perturber.

La **richesse écologique** du site ne se résume pas à celle de la mare. De nombreuses espèces sont également présentes dans la végétation le long des chemins, au niveau des lisières, des haies, au sein des boisements. Les **milieux prairiaux** constituent par exemple un habitat riche en espèces inféodées au caractère ouvert de l'espace, maintenu par fauche ou pâturage. La **juxtaposition des milieux** est aussi bénéfique car ils s'influencent mutuellement. La prairie située à l'Est présente ainsi une composition floristique peu commune du fait de la proximité de la mare et d'un couvert arboré.



Espèce hygrophile : Geum Rivale - Benoîte des ruisseaux



UNE VALORISATION ACCOMPAGNÉE

Initialement, la commune de Plailly a souhaité aménager une friche de 3 hectares afin de résoudre des **problèmes de ruissellement**. Un bassin de rétention des eaux a été construit en 2005. Le site est ensuite laissé en dynamique naturelle, à l'abri de toute perturbation anthropique. Une riche biodiversité typique des **milieux humides** s'est développée naturellement.

Louée dans un premier temps à des propriétaires de chevaux, la commune décide de valoriser cette **ancienne friche**. L'enjeu du projet est alors de conserver cette biodiversité et la naturalité du site tout en offrant aux habitants un **espace de détente** et de promenade intégré à son environnement.

La commune fait appel au Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France pour mener une **étude d'aménagement**. L'étude vise à définir des orientations en termes d'aménagement et de gestion du site qui soient **compatibles avec la préservation de la biodiversité présente et l'accueil du public**.



Les auxiliaires de l'écopâturage

UN SITE MIS EN MUSIQUE

La Cavée du Gué est notable dans la plus-value qu'elle offre à un territoire présentant pourtant d'ores et déjà une qualité paysagère et écologique. En créant un **lieu d'aménités** et en **mettant en scène la nature du territoire**, les riverains sont plus enclins à découvrir la nature sur ce site que celle à proximité, sur laquelle ils n'auraient peut-être jamais porté d'intérêt.

Cette **introduction à la nature** est soutenue par les aménagements dédiés à la **pédagogie et à la contemplation**. L'animation du PNR confirme également cet accompagnement avec des **stages** sur la gestion différenciée ainsi que la découverte de la faune à destination des riverains et des professionnels.

Une importante dimension **« multi-usages »** est présente. La **tonte** des milieux ouverts pour les préserver de l'enfrichement permet d'y pratiquer des **loisirs sportifs**. Le pâturage au pied des vergers donne un caractère bucolique tout en apportant les avantages écologiques et environnementaux.



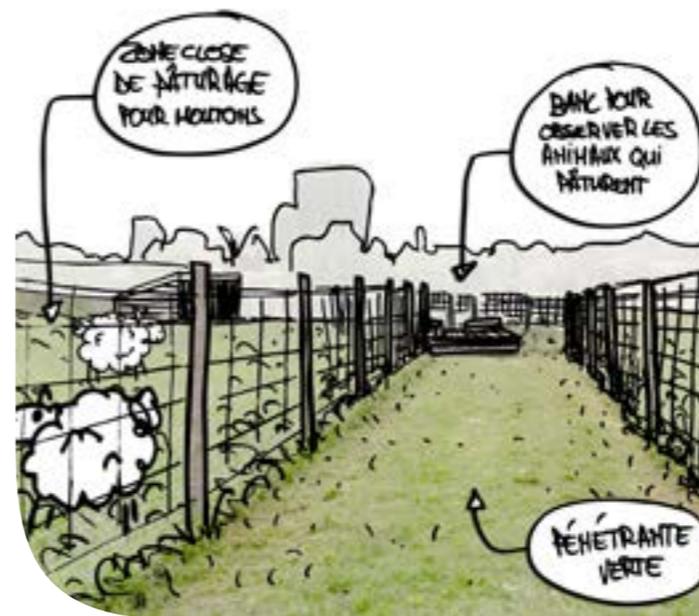
Différents mobiliers bois

GESTION DIFFÉRENCIÉE

La biodiversité présente liée aux prairies, aux friches, aux milieux forestiers, aux milieux rudéraux (décombres, friches...) du site, est plus commune que celle liée aux zones humides mais participe au fonctionnement écologique global du site. Elle doit être également préservée. Sa présence est largement inféodée à l'application d'une gestion différenciée.

Ainsi, pour répondre aux **exigences écologiques** des différents habitats du site et valoriser le paysage, 3 modes de gestion sont proposés. Ils répondent aux spécificités des différentes zones et donc des différents écosystèmes :

- la **tonte** pour les secteurs d'activité et d'accueil du public: jeux de ballon, promenade, zone de pique-nique, tout en limitant le nombre de tonte par an.
- la **fauche annuelle** pour les secteurs de refuge pour la faune et d'enrichissement de la flore.
- le **pâturage** par des moutons et une chèvre. Cet



« **écopâturage** » est une technique alternative d'entretien des espaces verts par des herbivores. Il présente de nombreux avantages écologiques, sociaux et économiques : sauvegarde de races rustiques locales, réduction du bilan carbone, des produits phytosanitaires et des déchets verts, vecteur de sociabilité autour de l'animal et de bien-être pour les usagers...

« La différenciation des modes de gestion permet de concilier la préservation de la biodiversité présente et l'accueil du public. »

« Une démarche s'est créée autour de l'opportunité de la mare. »

Orchestrée autour d'un milieu s'étant spontanément doté d'une valeur écologique, la Cavée du Gué propose aux visiteurs de passer du bon temps, en s'instruisant.

Cette transformation d'un bassin hydraulique en mare écologique constitue en définitive un lieu de découverte et de pédagogie pour les visiteurs, mais aussi un site d'expérimentation pour les gestionnaires.

Ce révélateur du paysage et de la nature de Plailly peut être vécu comme une étape transitoire permettant de guider les riverains vers l'attrait des campagnes environnantes.

Ressources à contacter :
Parc naturel régional Oise - Pays de France
Madame Solange Duchardt - chargée de mission Paysage
s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr

Mairie de Plailly
Monsieur Michel Mangot - maire de Plailly
mairie.plailly@wanadoo.fr

VILLE DE COURBEVOIE

« Jardiner la ville »

AMBITION

La ville de Courbevoie (92), située au pied des tours de la Défense, évolue dans un contexte très urbain où la pression foncière est très forte. Chaque espace libre est potentiellement constructible. Pourtant, la dynamique de cette commune vise plutôt le **verdissement de chaque espace libre**. Grâce à une **stratégie opportuniste** de valorisation écologique des espaces verts, Courbevoie présente un **paysage de nature en ville** étonnamment présent compte tenu de son fort contexte urbain.

Cette démarche totalise aujourd'hui 286 aménagements verts plus ou moins conséquents représentant 31 hectares du territoire de Courbevoie (7,4 % de la superficie totale). Chacun de ces sites traduit une **opportunité de verdissement**:

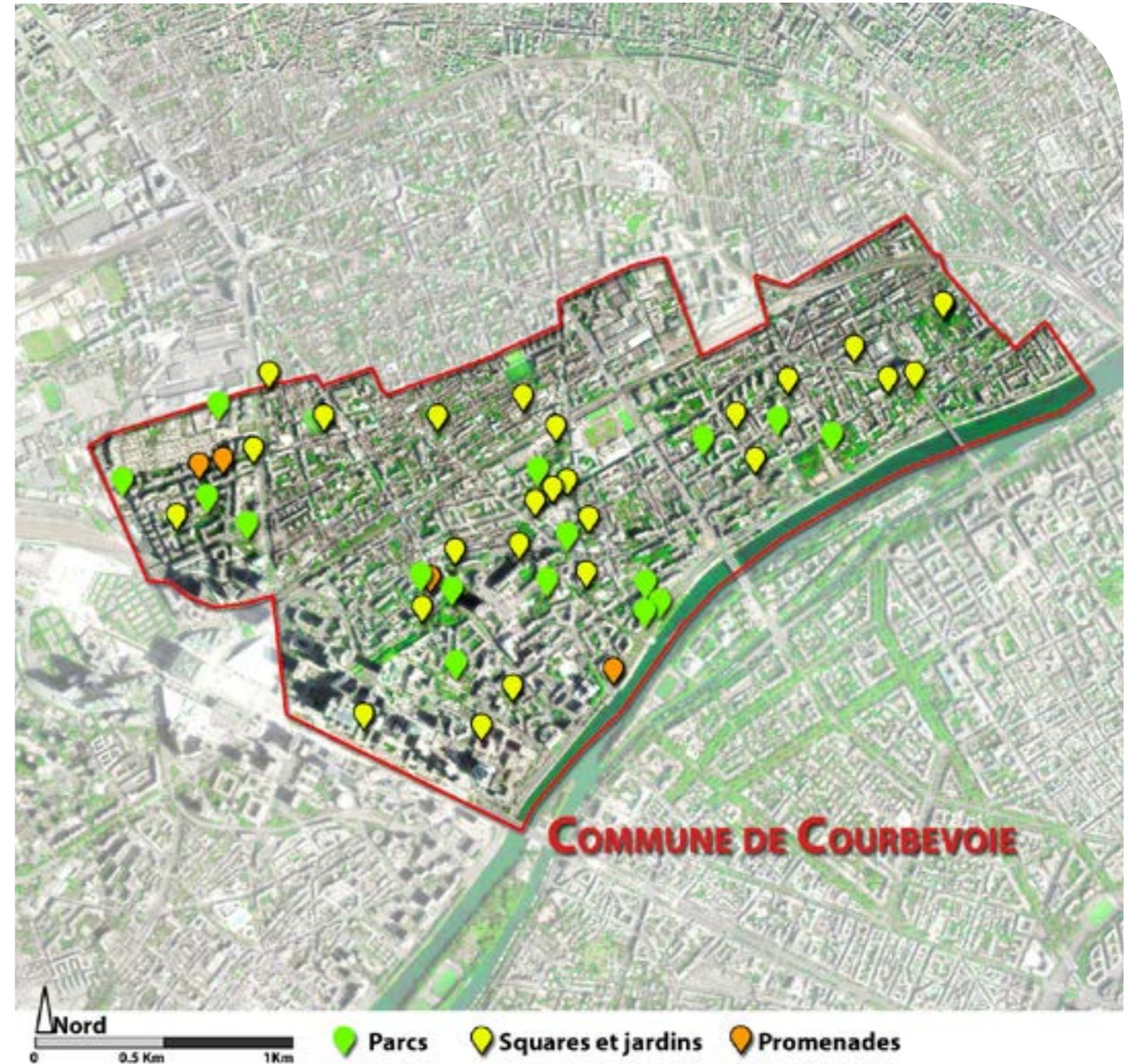
- le **parc Nelson Mandela**, possédant une zone de récupération des eaux de pluie, inutilisée et inaccessible au public, où la végétation spontanée a été valorisée,
- les **emprises des dispositifs Vigipirate** devant les écoles ont été végétalisés et aménagés en de petits parcs,
- des **tranchées fertiles** dans le **cimetière des Fauvelles** ont été réalisées pour végétaliser cet espace auparavant nu en raison de la présence de phytosanitaires dans les couches superficielles du sol,
- le **parc de l'école des Vanettes** dont le périmètre d'extension de l'école est actuellement valorisé en tant que cœur de biodiversité urbaine.

La somme de petits projets finit par former une véritable **synergie écologique et paysagère**. L'aspect multi-sites amène une **densité verte** favorable à la nature en ville et au cadre de vie des

habitants. Le tout est mis en cohérence avec une **gestion douce** valorisant les techniques alternatives et écologiques (désherbage manuel, recours aux prédateurs naturels...).

« La Ville a signé une convention avec l'association Espaces, qui travaille à l'insertion des jeunes par l'écologie urbaine. »

Ainsi la commune a été récompensée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris qui lui a accordé la **Fleur d'or 2015**. Afin de décrire la démarche de la ville de Courbevoie dans sa pluralité, 3 exemples distincts sont présentés.



Densité d'espaces verts à Courbevoie

L'ALLÉE DES VIGNERONS, UNE RUE TRANSFORMÉE PAR LES HABITANTS

Coincée entre le collège des Bruyères et un immeuble d'habitations, l'allée des vigneronns n'avait d'autre fonction que de servir d'accès aux véhicules de pompier en cas de sinistre. Peu empruntée, elle était régulièrement le lieu d'actes d'incivilités.

La municipalité a alors décidé de lancer un **chantier participatif** pour désasphalter partiellement et végétaliser cette rue. A l'occasion de la fête des jardins, l'allée des Vignerons a été transformée en « **rue jardin** ». Là où l'asphalte recouvrait le trottoir, 30 pieds de vigne, 6 arbres fruitiers, des plantes aromatiques, des baies et 8 petits potagers ont été plantés.

Des **peintures artistiques** ont été réalisées sur le sol par les habitants, encadrés par des professionnels.

« Les riverains se sont réappropriés cette rue transformée en promenade plantée qui est aujourd'hui respectée. Elle donne maintenant l'occasion aux passants de contempler un paysage inhabituel tout en les sensibilisant à la place de la nature en ville. »



Réaménagement de l'allée des vigneronns



Le chantier participatif

LE SQUARE DU CHÂTEAU-DU-LOIR, UN ESPACE VALORISANT L'ENSEMBLE DES USAGES

La fermeture à la circulation routière du Château-du-Loir, au nord de Courbevoie en limite avec la commune de la Garennes-Colombes, a permis la création d'un square, inscrit dans le **prolongement d'une coulée verte** de 4 000 m² aménagée en 2011. Ce square a fait l'objet d'une restructuration en 2013 et s'étend désormais sur une surface de 5 865 m².

Initialement à vocation routière, ce projet forme aujourd'hui une **liaison douce** entre deux rues, répondant ainsi aux besoins de déplacement locaux.

L'ambition donnée par la commune était de **répondre à l'ensemble des usages** des riverains. Ainsi la friche industrielle a laissé place à des jardins partagés, un potager, une aire de jeux, de loisirs et même un espace bosselé pour les amateurs de VTT. C'est aussi un espace de promenade formant une connexion douce entre deux rues.

La biodiversité présente à l'origine est préservée et valorisée. Une mare a été reconstituée permettant à un écosystème particulier de se développer. Une **gestion écologique** est appliquée sur l'ensemble du square.

« Cet îlot de biodiversité s'inscrit dans un paysage très urbain qui n'est pas caché mais au contraire souligné et assumé. Les dalles de l'ancienne usine ont pour exemple été conservées, témoin de l'histoire d'un site et de l'histoire des riverains. »

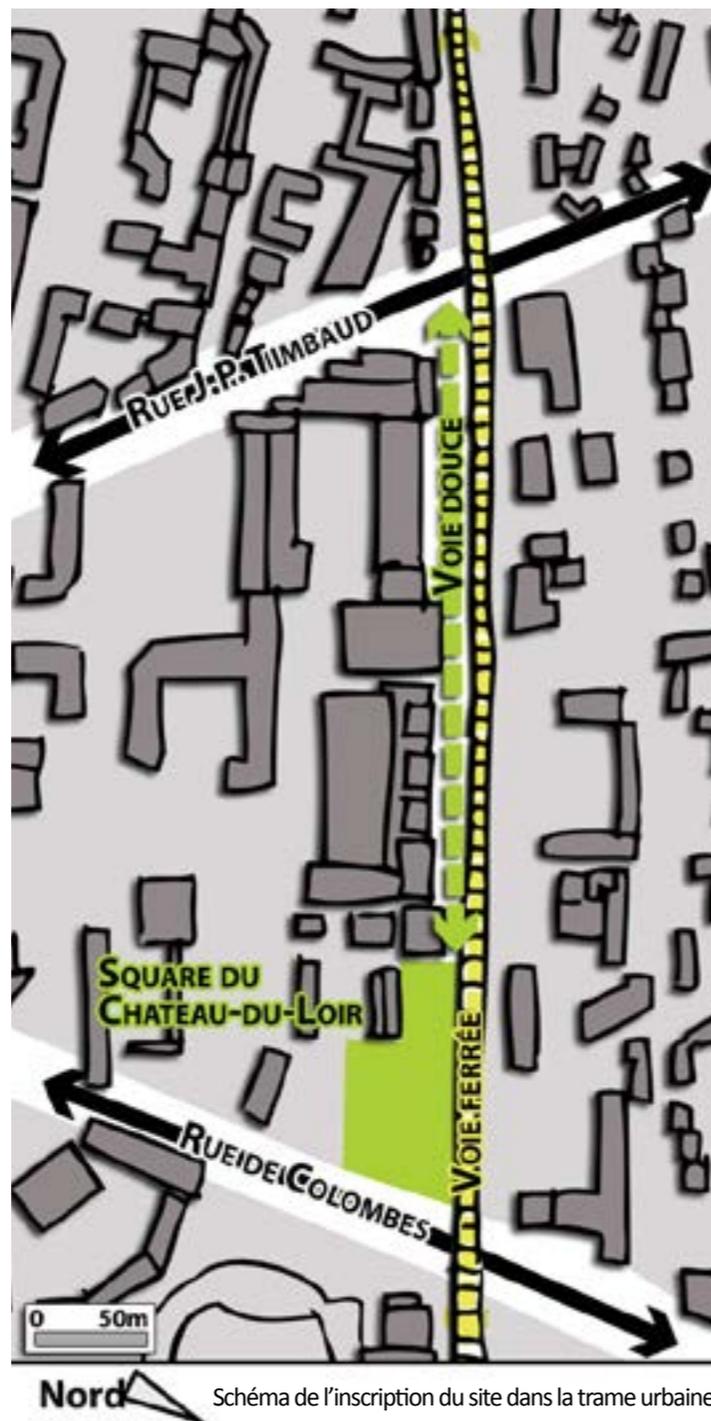
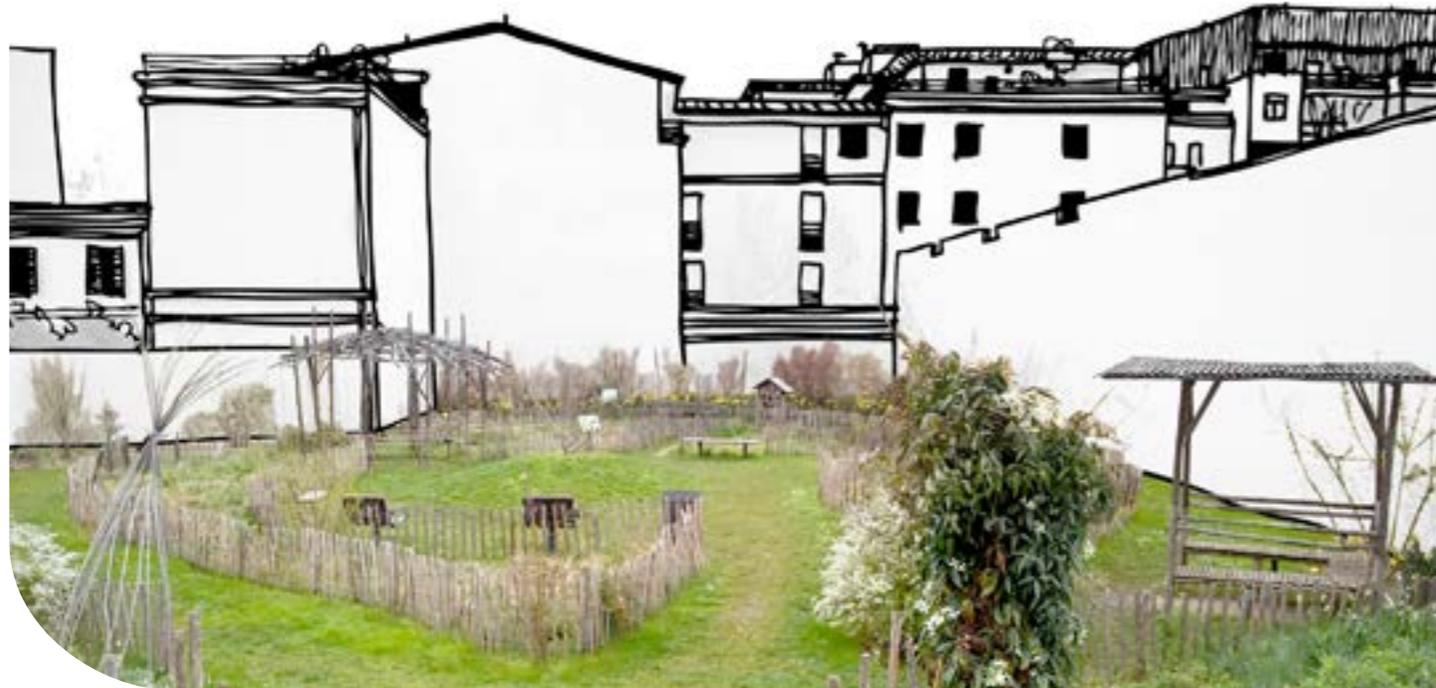


Schéma de l'inscription du site dans la trame urbaine

La square et la défense



Triptyque du design, du jardin partagé et de sa mare



LE JARDIN AUX PAPILLONS

Courbevoie déploie une **biodiversité urbaine originale**. C'est ce que l'on ressent au détour de la rue Hudri, lorsque l'on s'aventure dans le **jardin aux papillons**. Un terrain accolé à l'école des Vanettes, réservé pour une future extension, a été transformé en un jardin provisoire dédié à l'observation des papillons et propice à la contemplation. À l'origine, un stationnement provisoire était prévu.

Ce jardin a été conçu en partenariat avec le Museum national d'Histoire naturelle et l'association Noé Conservation. Un **écosystème pour favoriser l'accueil de papillons** a été reconstruit. Une prairie fleurie y a été plantée. Un hôtel à insecte ainsi que des aménagements en bois naturels ont été conçus avec l'aide des riverains.



« Le jardin aux papillons : un projet opportuniste permettant de créer un espace de biodiversité au coeur d'un environnement très urbanisé. »

« Tout en participant à la préservation de la biodiversité, ce jardin représente une rupture dans le paysage urbain de Courbevoie et offre un espace sauvage et naturel aux citoyens, comme une clairière, une respiration au milieu du béton. »

L'ambition paysagère de Courbevoie en faveur de la protection de l'environnement permet d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des citoyens, de les impliquer dans les projets, de valoriser l'image de la commune, de sensibiliser les habitants à leur environnement et de préserver la biodiversité urbaine.

Qu'importe si à terme un site sera urbanisé, il est systématiquement verdi pour implanter, même temporairement, la nature en ville.

Il sera intéressant d'observer l'évolution de cette démarche. La dynamique de densification issue des politiques territoriales de l'Île-de-France finira-t-elle par inverser la tendance ? La multitude des espaces verts se structurera-t-elle en un réseau plus défini ?

Ressources à contacter :

Ville de Courbevoie
 Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
 Monsieur Jacques Macret - Directeur
j.macret@ville-courbevoie.fr

LE CHEMIN DES PARCS

« Relier les espaces de nature »



Voie douce au bord du canal de l'Ourcq

Projet du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93), le Chemin des Parcs a pour ambition de **relier les grands pôles de nature** de la Seine-Saint-Denis par des **voies piétonnes et cyclables** au sein d'un **aménagement écologique et paysager global**. Le but recherché est de développer la nature en ville et de développer les modes de déplacements doux dans un **contexte urbain très contraignant**, de faible qualité paysagère. Trois objectifs composent ainsi ce projet :

- **faciliter les accès aux parcs et aux lieux de vie**. Le Chemin des Parcs favorise la promenade et la détente mais forme également une **axe de passage** permettant les déplacements quotidiens vers les lieux de travail, vers différents services.
- **redécouvrir la nature en ville**. Les habitants sont invités à profiter du **patrimoine naturel et architectural** de leur territoire. Le tracé des différents tronçons privilégie en effet les **points de vue et panoramas remarquables**. Ce projet a aussi vocation à créer de nouveaux espaces publics et de nouveaux milieux naturels. Facilitant ainsi le déplacement des espèces et confortant le **réseau écologique départemental**.
- **favoriser les animations et les activités pédagogiques**. Des panneaux pédagogiques informent le promeneur tout au long de sa balade sur le paysage qui l'entoure, le patrimoine architectural, les modes de gestion écologique... C'est aussi un lieu idéal pour mettre en place diverses animations sur la biodiversité, les paysages, les modes de déplacements doux...

70 km de cheminements sont prévus pour mailler l'intégralité du département tout en répondant aux **enjeux écologiques, paysagers et de mobilité**. Pour l'heure, deux tronçons sont réalisés représentant 7 km de linéaire. Leurs aménagements seront détaillés ci-après pour mettre en lumière les aspects paysagers et écologiques portés par le Chemin des Parcs. Un troisième tronçon est aménagé mais les pratiques de gestion douce y sont encore en phase de test.

Plan du chemin des parcs à l'échelle du département de la Seine-Saint-Denis



TRAME VERTE ET BLEUE

Le Chemin des Parcs se base sur le réseau écologique départemental, visant à **recréer ou conforter les continuités écologiques du territoire** pour faciliter la circulation des espèces. En effet, ces dernières ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, se reposer et assurer leur survie. En milieu urbain, il existe de **véritables ruptures** à ces déplacements. Des aménagements favorables à l'implantation de la biodiversité et à ses déplacements sont installés le long de ces **nouvelles continuités**.

L'enjeu écologique est d'autant plus fort que le Chemin des Parcs tend à relier un grand nombre des pôles de nature qui appartiennent à l'ensemble de sites Natura 2000 formant la **Zone de Protection Spéciale** « Sites de Seine-Saint-Denis », issue de la « Directive Oiseaux ». Cet aménagement du département répond ainsi à la logique de mise en réseau des différents sites **Natura 2000**.

« Les aménagements du Chemin des Parcs forment une pleine valorisation des continuités écologiques de la Seine-Saint-Denis. »

LA LIAISON FORÊT DE BONDY / PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE

Représentant un linéaire de 3,5 km, ce tronçon a été aménagé en 2010. Etablissant une liaison directe entre deux pôles de nature, cette section devait répondre à de **forts enjeux écologiques** précisément dictés par les **objectifs du réseau Natura 2000**.

L'itinéraire de cet aménagement le place au contact de **nombreux éléments paysagers remarquables**. En quelques kilomètres, le promeneur est ainsi amené à contempler:

- une **zone agricole** ponctuée de nombreuses **friches**,
- des **alignements d'arbres** cadrant de lointaines perspectives,
- le **parc de la Ferme de Montceuleux** et son **belvédère** révélant le grand paysage du territoire,
- les **grands mails plantés**, incluant plusieurs alignements d'arbres parallèles formant des espaces ouverts.

Les principes d'aménagement du Chemin des Parcs, se basant sur les circulations douces et la nature en ville, ont ainsi **mis en valeur ces atouts paysagers**. Soit en les incluant dans le tracé, soit en organisant des liaisons douces avec eux.

Les abords végétalisés contribuent à la **trame verte locale** et amènent un **caractère sauvage** qui tranche avec le caractère urbain de certains secteurs. Des **mares à vocation pédagogique et écologique** ont été aménagées. Elles possèdent une richesse intrinsèque en biodiversité et viennent **densifier le réseau local de milieux humides**.

Ce tronçon s'articule avec un **itinéraire du Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** formant ainsi un **point d'accroche** entre ce dernier et le Chemin des Parcs. Son impact sur les mobilités douces du territoire en est ainsi amplifié.



Mare pédagogique en bord de cheminement



Multiplicité des types d'aménagement

LA LIAISON PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE / PARC DU SAUSSET

Premier tronçon réalisé en 2009, d'une longueur de 3,7 km bordant la RD40, il est également celui ayant bénéficié du premier état des lieux en 2014. Sa particularité vient du fait qu'il correspond à un **aménagement paysager préexistant** réalisé dans le cadre de la création d'une piste cyclable, livrée en 2008. Le Chemin des Parcs a ainsi **apporté une forte dimension écologique**.

Symbolisant une **transition entre l'urbain et les terres agricoles**, ce tronçon possédait donc déjà des caractéristiques paysagères affirmées : une esthétique très dessinée et des vues largement ouvertes sur la zone agricole.

Grâce à la démarche du Chemin des Parcs, les usagers peuvent aujourd'hui y observer :

- des **espaces végétalisés diversifiés**, en cohérence avec la flore locale et épurés d'espèces exotiques envahissantes,
- des **bandes boisées** aux strates variées,
- des **milieux ouverts** plus ou moins entretenus donnant à voir différents degrés de naturalité,
- des **noeux végétalisés et paysagers** périodiquement en eau selon les intempéries,
- le **ruisseau du Sausset** aux berges moins abruptes, moins minérales et donc plus naturelles.

Ce tronçon est le premier à avoir bénéficié d'un **bilan d'expérimentation après 4 années de gestion écologique**. Le **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)** souligne ainsi que les milieux suivent actuellement une **évolution naturelle**. La biodiversité s'y installe peu à peu. Cela ajoute à cette continuité écologique un rôle de **refuge pour la biodiversité urbaine**.

« La plus-value du Chemin des Parcs s'applique même sur des zones récemment aménagées. »



Gestion écologique des abords de la piste existante

« L'aménagement de ce tronçon montre que le Chemin des Parcs sait à la fois s'adapter à la multitude des éléments paysagers locaux et créer de nouveaux milieux. »

UNE STRATÉGIE BASÉE SUR UNE PLANIFICATION

Le tracé du chemin des Parcs trouve son origine dans la cartographie du réseau écologique du territoire identifiée lors de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue départementale.

En 2009, une étude générale de faisabilité a été menée sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis afin d'identifier des premiers tracés constituant le chemin des Parcs. Pour chaque tronçon, les enjeux écologiques et paysagers sont définis dans une étude dédiée. Cette étude est le point de départ de la concrétisation du chemin des Parcs mais aussi de celle de la Trame Verte et Bleue.

Elle sert également d'outil de concertation avec les communes, les associations et les riverains. Le tracé proposé a vocation à être ajusté en fonction des différents projets et opportunités d'aménagement du territoire concerné.

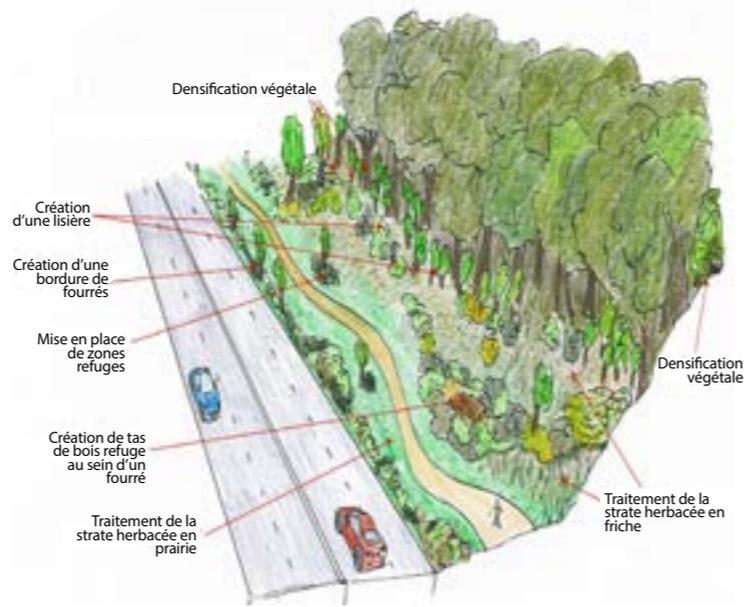


Schéma du tronçon 1 du chemin des parcs, bordure de la RD401



MULTIFONCTIONNALITÉ

L'aspect trans-thématique de cette démarche d'aménagement implique la nécessité de valoriser de concert l'écologie, le paysage et les déplacements. Pour y parvenir, plusieurs solutions sont mises en place :

- des bandes végétalisées avec des espèces locales formant des corridors de la trame verte et placés entre les cheminements doux et les voies de circulation routière pour maintenir une continuité et une cohérence paysagère,
- des ouvertures du tracé vers les éléments naturels voisins permettant d'enraciner le Chemin de Parcs dans son environnement urbain,
- un appui systématique sur les éléments existants dans une logique d'harmonisation avec les trois enjeux, comme le montre l'exemple du tronçon où l'aménagement a principalement consisté en une valorisation écologique du cheminement qui possédait déjà des atouts paysagers.

Les qualités plurielles de ces aménagements font ainsi écho à celles des pôles de nature qu'ils relient.

UNE ANIMATION INCESSANTE

Le premier tronçon réalisé a permis d'éprouver les méthodes de gestion mises en place grâce à son bilan d'expérimentation. Le CBNBP acte par ses relevés leur action de valorisation écologique. Parmi les objectifs visés, on peut citer :

- la diversification des habitats et le développement de zones de refuge,
- la conciliation des enjeux de la Trame Verte et de la Trame Bleue,
- la suppression des espèces exotiques envahissantes dès leur apparition,
- la favorisation des espèces locales adaptées à la faune locale en laissant s'exprimer les espèces spontanées.

Une formation du service des espaces verts du conseil départemental a été opérée. Cette démarche est indispensable pour faire prendre conscience des enjeux aux opérateurs et assurer la rigueur de la gestion écologique.



L'initiative du Chemin des Parcs, portée par le Département de la Seine-Saint-Denis, forme une prolongation logique de l'inscription des parcs départementaux dans le réseau Natura 2000. Pour l'heure seuls deux tronçons sont aménagés et focalisés sur l'Est pour renforcer la ceinture vert de l'Île-de-France.

Le Chemin des Parcs priorise ses trois enjeux (écologie, déplacements et paysage) pour définir le tracé des aménagements, avant de passer à la problématique foncière.

La principale conclusion du bilan est de « toujours privilégier la continuité des pratiques de gestion sur une longue durée afin de laisser le temps aux habitats de trouver leurs équilibres ».

Ressources à contacter :

CG93 - Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU)
odbu@cg93.fr

LA TÉGÉVAL

« Récrcrer de la continuité »

Issu de la **compensation écologique** de la **Ligne à Grande Vitesse (LGV)**, le projet de la Tégéval (94) est animé par le **Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation (SMER)** éponyme. L'aménagement ferroviaire est venu **fragmenter** les réseaux écologiques, les mobilités et les paysages dont la Tégéval tend à **restaurer les fonctionnalités**.

Structuré en un itinéraire matérialisant une **promenade verte à travers le Val-de-Marne**, 20 kilomètres de circulations douces longeant l'axe du LGV sont prévus à terme. Actuellement 7 kilomètres sont accessibles et **3,5 kilomètres ont été aménagés**. Le tracé n'hésite pas à **s'appuyer sur l'existant et à capter** les espaces verts, milieux naturels et points de vue remarquables à proximité.

L'amplitude du projet implique des **contextes écologiques et paysagers très différents**. Ainsi, même si l'intégralité du tracé suit un **leitmotiv commun d'aménagement**, quatre séquences ont été définies pour mieux **ancrer la Tégéval dans son territoire** :

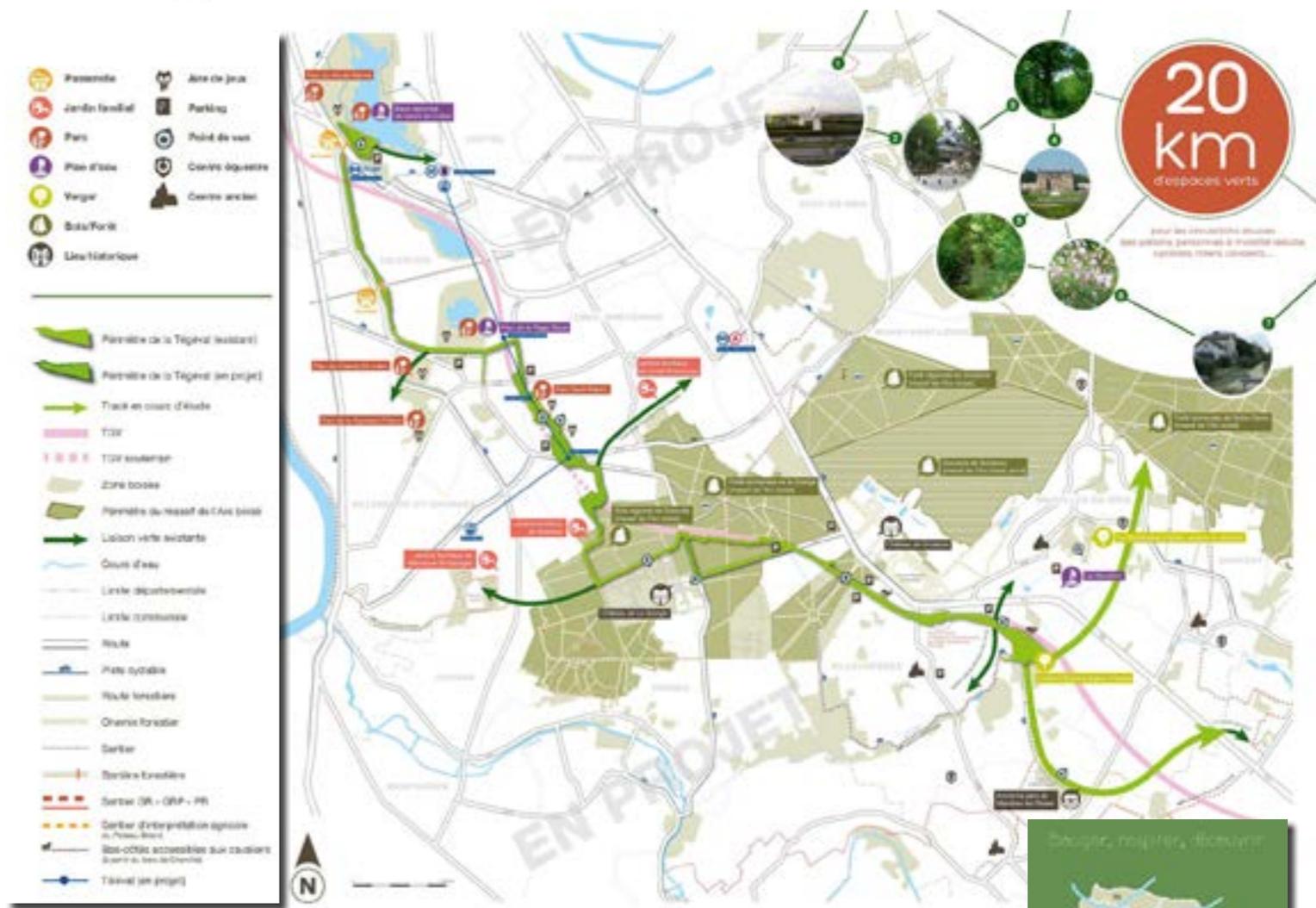
- **l'itinéraire de la Plaine centrale** débute au Sud de la base de loisirs de Créteil jusqu'aux parcs de la Plage bleue et des Charmilles. Le contexte est ici très **urbain** et le tracé s'appuie principalement sur les **parcs départementaux**,

- **l'itinéraire de l'Espace boisé** passe par le parc Saint-Martin, suivant les terrasses de l'allée Gutenberg, traversant les bois de Grandville et la Grange. Formant une **transition douce entre la ville et la forêt**, le tracé communique avec plusieurs **jardins familiaux** et avec **deux grands espaces boisés**,

- **l'itinéraire de la Voie verte** qui s'appuie sur les tracés existants de la tranchée verte de la ligne LGV et l'ancienne ligne de chemin de fer « Paris-Bastille ». De retour dans un **contexte péri-urbain**, le tracé offre des vues et accès sur des **éléments patrimoniaux** comme le Château de Grosbois,

- **l'itinéraire de la Promenade rurale** fait le lien entre les boisements du Mont Ezard et la forêt domaniale de Notre-Dame. Il offre des points de vue sur les **champs** et leurs **haies bocagères**.

laTégéval



Plan du projet de la Tégéval à terme



TRONÇONS DE VOIE DOUCE

Parmi les quelques tronçons de voies douces aménagées se trouve celui de l'Avenue Salvador Allende, situé à l'Ouest du Parc Départemental de la Plage Bleue.

La piste cyclable y est relativement linéaire portant la vue relativement loin pour ce contexte urbain. Elle est clairement séparée de la route par une noue (ou fossé) végétalisée. Cette dernière présente des bribes de végétation aquatique qui formeront potentiellement un écosystème humide local.

La partie périphérique forme un espace vert tout en longueur arpenté par un cheminement doux. Cette séparation nette entre cycles et piétons garantit aux deux types d'usagers un parcours plus agréable.

Enfin une butte végétalisée forme un élément paysager notable sur la bordure extérieure du tronçon. Elle permet également de couper les vues peu qualitatives sur la Zone Artisanale « Les Roseaux ».

Cette continuité douce traduit donc clairement les enjeux paysagers et de déplacements de la Tégéval. La biodiversité profite d'une variété relative de milieux mais la végétation reste majoritairement horticole.

« Ces portions existantes et fonctionnelles en termes de mobilité seront amenées à être aménagées pour répondre aux 2 autres enjeux de la Tégéval (paysage/écologie). »



Cheminement de la tranchée verte, base de la Tégéval

CONNEXION DE COULÉES VERTES

L'itinéraire aujourd'hui accessible de la Tégéval est constitué de coulées vertes et de voies douces existantes. C'est par exemple le cas de la tranchée verte (3e séquence d'aménagement).

Elle représente un linéaire conséquent de 2,5 kilomètres réalisé dès l'enterrement de cette portion de la ligne LGV. Elle raccommode les mobilités douces interrompues par les travaux et répond donc aux enjeux de déplacement de la Tégéval. Néanmoins, excepté le sentiment de solitude et de verdure qu'elle procure, la tranchée verte ne possède pas d'atout paysager remarquable.

Cela est encore plus vrai pour la dimension écologique car ce site peut se résumer à un aplat de pelouse ne valorisant pas les divers milieux boisés qu'il croise et ne formant pas un milieu favorable à la biodiversité.



Passerelle sur la RN406

SURMONTER LES OBSTACLES

Pour suivre la ligne LGV et accomplir son rôle compensatoire, l'itinéraire est amené à devoir franchir d'importantes infrastructures routières. Les derniers passages cruciaux pour garantir la continuité des mobilités sont actuellement en projet.

Certains franchissements nécessitent des ouvrages d'envergure. Notamment celui au tout début de la première séquence permettant de passer au-dessus de la RN406 au niveau d'un échangeur. Cette passerelle apporte un cachet paysager en soi et permet de présenter de beaux points de vue.

Néanmoins, si un tel ouvrage répond aux enjeux paysagers et architecturaux, il n'a aucun effet en faveur des réseaux écologiques. Ces derniers seront mieux pris en compte dans les franchissements présentant des bandes enherbées, comme celui situé après le Parc Départemental de la Plage Bleue.



Création et entretien de perspectives

HARMONISATION AVEC L'EXISTANT

L'itinéraire de la Tégéval est amené à traverser des espaces d'ores et déjà aménagés qui répondent totalement ou partiellement aux enjeux du projet. C'est notamment le cas du Parc Saint-Martin situé au début de la deuxième séquence. Cet espace présente des cheminements pour s'inscrire dans les mobilités locales. Il offre un lieu de détente privilégié via ses grands arbres cachant la présence des immeubles. Depuis son aménagement d'inscription dans la Tégéval, il fait partie intégrante des mobilités de cette dernière. Une gestion écologique des espaces ouverts a été mise en place. Des ouvertures dans la végétation ont été opérées pour être en cohérence avec le récent belvédère et les points de vue qu'il offre. Il accueille également des opérations de sensibilisation à la biodiversité.

« En s'alignant avec les enjeux de la Tégéval, le Parc Saint-Martin a développé ses atouts éco-paysagers. »

COMPENSATION PLURI-ACTEURS

La Tégéval trouve son origine dans la **compensation de la LGV**. Dans les **années 90**, la **Région Île-de-France** initie le projet pour le porter plus loin que de simples mesures compensatoires ponctuelles. Par des procédures de Déclaration d'Utilité Publique, la maîtrise foncière nécessaire est entamée pour aboutir au tracé définitif de la Tégéval.

Dans les **années 2000**, le **Conseil Général du Val-de-Marne** se greffe au projet menant à la création du **SMER Tégéval en 2008** pour la conduite des études et la réalisation de l'aménagement. Puis les communes concernées par l'itinéraire ainsi que l'**Agence des Espaces Verts du Val-de-Marne** viennent se greffer au projet.

Ainsi en **2013**, la Tégéval est **déclarée d'utilité publique** et les premiers travaux sont lancés.

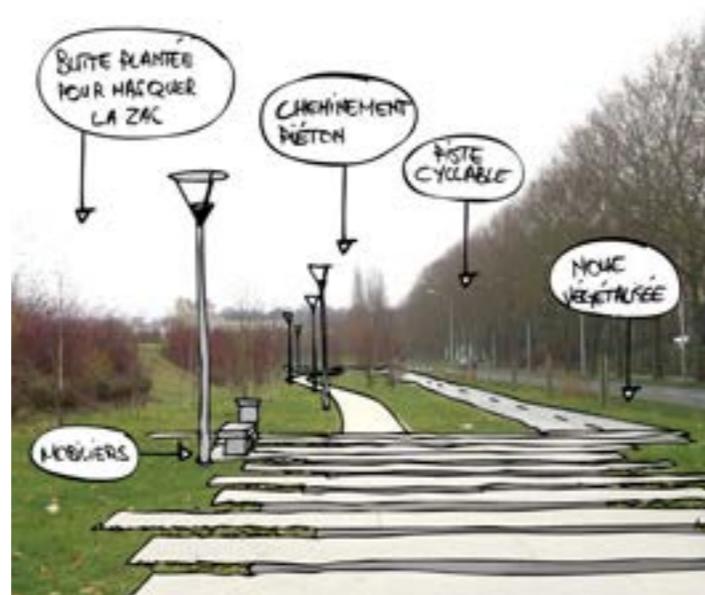
« Au fil de la maturation du projet, ce dernier se dota de ses trois enjeux : les déplacements, les paysages et la biodiversité. »

TEMPORISER L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement des 20 kilomètres de promenade verte implique une **amplitude temporelle très grande** pour les travaux, à savoir plus de 15 ans. Cet acte compensatoire se doit de recréer de la continuité au plus tôt pour **limiter les impacts de la LGV** sur les différentes thématiques environnementales.

La solution optée par le SMER Tégéval est de **prioriser le bouclage de la continuité des voies douces pour les usagers**. Cette mise en avant des déplacements permettra de former en 2020 avec le **Chemin des Roses**, itinéraire de la Seine-et-Marne en continuité de la Tégéval, près de **40 kilomètres de pistes cyclables**. Par la suite, les **portions préexistantes** telle que la tranchée verte seront aménagées à **l'image de la Tégéval**, en valorisant paysage et biodiversité. Enfin, cette temporalité est mise à profit en se servant des premiers aménagements comme **sites pilotes**. En particulier pour la **maturation des espaces verts** afin de se rapprocher d'une **nature spontanée**.

Site pilote
Tronçon test



Ambiance sauvage à Créteil

VERS UNE TRANSMISSION DE LA TÉGÉVAL

Le **SMER Tégéval** a vocation à se dissoudre une fois l'aménagement réalisé. Or ce dernier devra **continuer à être animé** pour la **gestion des espaces verts**, son **adaptation à l'urbanisation future** et au **maintien des activités** qu'il supporte. Des dispositifs pour assurer la prospérité de la Tégéval se mettent déjà en place.

La **gestion a été transférée au Département** pour qu'il assure un entretien homogène et respectueux des enjeux paysagers et écologiques sur tout l'itinéraire.

Les **communes sont fédérées en un Comité de Consultation des Villes (CCDV)** permettant un rôle participatif des élus locaux et faciliter l'assimilation du projet dans la planification urbaine.

Les **associations** sont conviées à mener des animations sur les zones aménagées pour ancrer les activités sur la Tégéval.



Prolongation de la Tégéval
Visuel du futur jardin partagé connexe

La Tégéval est un projet d'envergure, visant la compensation de la LGV. En l'état, peu d'aménagements sont réalisés, elle ne prendra tout son sens que lorsque l'ensemble de l'itinéraire pourra être parcouru.

Le fait d'être actuellement composée d'une part importante d'aménagements préexistants met retrait les aspects biodiversité. La valorisation des trois enjeux (mobilité, paysage et biodiversité) ne sera pleine et entière que dans la seconde phase d'aménagement. Les sites pilotes présentent néanmoins une naturalité notable, à poursuivre.

Les futurs projets de jardins partagés, d'animations pédagogiques, de liaisons avec les promenades et de coulées vertes périphériques vont compléter la vocation première de la Tégéval.

Ressources à contacter :

SMER Tégéval

Monsieur Gilles Duquenoy – Chef de projet
gduquenoy@aev-iledefrance.fr

LE PARC DE LA HAUTE-ÎLE

« Un dédale écopaysager »



Vue d'oiseau du parc
Une île verte au sein d'un océan urbain

Cœur de biodiversité de la Seine-Saint-Denis (93), cet **espace de nature exceptionnelle** forme aujourd'hui un parc dont l'aménagement met en valeur la qualité écologique du site. Il matérialise également un **marqueur du paysage local** tout en possédant des atouts paysagers propres. Enveloppé entre une boucle de la Marne au Sud et le Canal de Chelles, le parc se structure sur la base de **trois espaces distincts** :

- des **zones humides** variées issues de la réouverture de chenaux,
- des **milieux boisés** prenant différents aspects avec de denses boisements à l'intérieur du parc et les ripisylves (berges végétalisées) en bordure des deux cours d'eau,
- la **friche centrale** formant un espace ouvert propice à de nombreux oiseaux et où pâturent des vaches et brebis rustiques.

Tous ces espaces sont gérés pour conforter leur qualité écologique mais également pour **accueillir la venue des nombreux visiteurs** (entre 265 000 et 325 000 visiteurs sur l'année 2012). Les cheminements du parc de la Haute-Île forment un **réseau complexe désorientant les usagers**, qui accentue le caractère sauvage du lieu. De cette complexité découle alors la présence de **zones calmes**, préservées des nuisances anthropiques (issues de l'Homme). Les aménagements du parc en font aussi un **lieu de détente et de découverte** : six observatoires pour observer la faune, une aire de jeux pour les enfants, une aire de pique-nique. Un **archéosite** est également présent et fut **prépondérante dans la création du parc**. Il présente aux visiteurs du parc 10 000 ans d'histoire retraçant l'évolution des rapports entre l'Homme et son environnement.

Enfin ce parc reste connecté à son contexte territorial. Sa proximité avec le Canal de Chelles lui apporte des **vues lointaines sur le grand paysage** et l'inscrit dans les **continuités écologiques du Chemin des Parcs**. Ses abords très urbanisés soulignent le caractère sauvage de ce site qui mêle usages et biodiversité.

UN SITE NATURA 2000

Le département de la Seine-Saint-Denis possède un ensemble d'espaces naturels comprenant les parcs départementaux classés comme **zone de protection spéciale** (ZPS) par l'arrêté interministériel du 26 avril 2006, soit un an avant la livraison du parc de la Haute-Île. Les ZPS sont issues de la « **Directive Oiseaux** » et composent en partie le **réseau Natura 2000** d'échelle européenne. Cet ensemble forme ainsi le **site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis »**.

Cette désignation reconnaît la haute valeur écologique du secteur du parc. Son inscription dans le réseau européen lui garantit également une préservation active de ses milieux naturels et un regard sur les usages qui lui sont associés. En effet la gestion du parc doit respecter le **document d'objectif Natura 2000 (DOCOB)**. A noter que cet encadrement est soutenu par le **règlement des parcs départementaux**.

Les qualités écologiques du site sont également reconnues à travers la **zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)** « plaine inondable de la Haute-île ».

« Ce lieu naturel de solitude, rare en Île-de-France, sait composer avec la convivialité que ses aménagements proposent. »



Axonométrie de principe du parc de la Haute-île

L'ABORD DES COURS D'EAU

La Marne, le Canal de Chelles-Vaires et les chenaux définissent un **complexe aquatique** qui traduit une **grande richesse** au niveau des espèces, de leurs habitats et de leurs interactions. Les **zones humides** sont nombreuses et diverses : chenaux, îlots, formations hygrophiles (appréciant l'humidité). Ces milieux sont particulièrement **riches en biodiversité**. Certains secteurs sont interdits au public pour permettre aux espèces **sensibles aux perturbations anthropiques** de s'installer comme la **Sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*) ou le **Petit gravelot** (*Charadrius dubius*). Des aménagements sont installés pour faciliter l'accueil de certains oiseaux, comme des radeaux, supports artificiels installés loin des berges du bassin.

Au niveau des berges de la Marne, la **végétation est diversifiée** en termes de strates (herbacée, arbustive et arborée), de classes d'âge et d'essences. Il en résulte une richesse évidente de **niches écologiques**.



Milieux aquatiques contrastés, paysages naturels remarquables

JOYAU DE BIODIVERSITÉ VERTE ET BLEUE

Les milieux aquatiques et humides ne sont pas les seuls à posséder une haute valeur écologique. La **friche centrale** est florifère (riche en fleur) et constitue un **habitat** pour la faune des milieux ouverts. Les oiseaux notamment, trouvent ici des **espaces de vie protégés propices à la nidification**. Elle est également un **terrain de chasse prisé des rapaces**.

Plusieurs boisements sont présents sur la Haute-Île. Le plus notable se localise à l'Ouest du parc. Composé de saules, bouleaux, frênes, érables et quelques chênes, cette **forêt diversifiée** présente une **forte densité de bois mort**, habitat de la faune dite saproxylique (dépendant de la décomposition du bois mort). En limite Nord du parc, les peupliers des berges du canal du Chelles forment un cortège boisé propice aux passereaux cavicoles (oiseaux nichant dans les cavités des arbres) comme le **Pic vert** (*Picus viridis*).



Un dédale naturel à découvrir

UNE DÉCOUVERTE LABYRINTHIQUE

Le parc plonge le promeneur dans un **labyrinthe d'eaux et de terre**. En totale immersion dans une nature sauvage contrastant avec le milieu très urbain qui encercle le Parc de la Haute-Île.

Les **clôtures sont placées de manière stratégique** pour guider les usagers, conserver les points de vue tout en permettant les déplacements de la faune. Les **sentiers de promenade accessibles au public évoluent au fil des saisons**. Le public s'adapte à la nature environnante. Les chemins sont larges à la belle saison lorsque les eaux sont basses et se raréfient l'hiver lorsque les terres sont immergées. **Différentes ambiances et mises en scène s'offrent aux promeneurs**. Les chenaux, le grand bassin de la frayère et les bords de la Marne encerclent la friche centrale. De nombreux observatoires sont présents à proximité des chenaux permettant de contempler la faune et la flore présente sans dérangement. Plus à l'Ouest, le grand boisement s'ouvre sur deux clairières où sont installés les jeux pour enfants et l'aire de pique-nique. A l'extrémité Ouest, un

ponton aménagé présente une vue dégagée sur la rivière.

La découverte du parc s'accompagne également d'une **dimension culturelle** via l'archéosite et la présence dans les pâturages des vaches Highlands Cattle et des brebis de race Solognote. Ce **dédale n'est pas fermé sur lui même** grâce aux vues lointaines sur les coteaux et dans l'axe du Canal de Chelles. Elles permettent de lier le parc de la Haute-Île au grand paysage.

« Le Parc de la Haute-Île accueille une diversité de publics en recherche de détente, de jeux, de sports dans une complète plénitude, comme une parenthèse dans le tumulte urbain. »



L'activité fluviale dynamise le lieu

RÉMINISCENCE FONDATRICE

Les territoires de la Haute-Ile étaient utilisés pour la culture maraîchère et les arbres fruitiers. Cette **exploitation agricole continue** et une situation géographique qui la rend **difficile d'accès** en ont fait un **territoire préservé de l'omniprésente urbanisation qui l'entoure**.

Le **Conseil départemental** a procédé à l'acquisition en 1983 des 65 hectares de terre de ce qui devait être un futur parc urbain : une base de loisirs associée à un réservoir d'eau potable. Mais la **mission départementale d'archéologie** alerta les aménageurs sur le potentiel du lieu installé au fond d'une vallée alluviale. D'autres acteurs tels que les **riverains** et les **naturalistes** s'intéressent également au site : le projet d'un **parc valorisant la biodiversité** émerge. Le processus d'intégration du **réseau Natura 2000** est lancé sur ce postulat. Ce parc est véritablement issu d'une **démarche collaborative** entre les habitants et l'ensemble des partenaires institutionnels, scientifiques et associatifs.

L'EAU FIL CONDUCTEUR DU PROJET

Dès les premières esquisses, le projet s'est concentré sur la valorisation des **éléments naturels et paysagers préexistants**. Une large place est accordée à l'eau et au maintien des îles jardinées ou plus naturelles. Le projet s'est appuyé sur la **géographie passée des îles et des bras disparus de la Marne**. Le fonctionnement hydraulique du site fut pris en compte pour anticiper les crues de la rivière, facteur impératif pour la **sécurité des visiteurs** et pour la nature des **aménagements devant être submersibles**. Le chantier du projet avec le creusement des chenaux impliqua une grande quantité de **déblais**. Ces derniers furent conservés, facilitant la **végétalisation spontanée sur une terre locale** dans les secteurs remaniés.

« L'eau a dessiné et façonné entièrement le paysage que le parc est venu mettre en valeur. »

UNE GESTION PRÉCISE ET ENCADRÉE

L'appartenance du parc de la Haute-île au **réseau Natura 2000** implique une gestion encadrée par un **DOCOB** et une animation par un **Comité de pilotage**. Ce DOCOB établit un état des lieux, des objectifs de « bon état de conservation » et un plan d'actions. Ce dernier est mis en œuvre par le gestionnaire qui est ici le Conseil départemental. Ce dispositif aboutit alors à une **gestion harmonique du parc permettant de concilier au mieux l'accueil du public et respect des écosystèmes**. Préservation des secteurs sensibles, gestion pastorale, renouvellement progressif des arbres des ripisylves, maintien du bois mort, retrait des passerelles menant aux îles en période de nidification... Cette **gestion fine et spécifique** aux différents secteurs du parc s'accorde avec les enjeux soulevés par le DOCOB.

« L'animation du parc permet une sensibilisation du public aux enjeux écologiques. »



Écopaturage



Exemples de races patrimoniales : Highlands Cattle

Implanté sur une ancienne friche agricole entourée d'eau, le parc de la Haute-île est un site remarquable du département de la Seine-Saint-Denis.

Les ramifications des cheminements oscillant entre le naturel et l'aménagé offrent au visiteur une balade dans un cadre tranchant avec la frénésie urbaine voisine.

Le grand-public peut également visiter le parc pour ses aspects récréatifs et de détente avant de poursuivre sa route sur le Chemin des Parcs, à la découverte des trames écologiques de la Seine-

Ressources à contacter :

CG93 - Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) 
odbu@cg93.fr

LE PETIT ROSNE

« Réanimer une friche urbaine »

UN PARC ISSU DE LA RÉOUVERTURE D'UN RUISSEAU

Situé en plein cœur de Sarcelles (95), ce tronçon du Petit Rosne a été remis à ciel ouvert, passant d'un cours d'eau entièrement busé à une portion de rivière sous la forme d'un méandre. D'une longueur totale de plus de 200 mètres, il forme dorénavant une zone renaturée riche en biodiversité.

Son aménagement est un exemple probant de conciliation des milieux naturels avec l'intensité des usages en centre urbain. En effet, un cheminement doux parcourt le site et dessert les lieux de vie présents autour de ce cours d'eau réouvert.

Cet itinéraire traverse à plusieurs reprises le cours d'eau et présente des aménagements paysagers harmonieux. Les promeneurs sont ainsi libres de découvrir progressivement les différents milieux naturels présents : berges riches en végétation, prairies fleuries, boisements ombragés, zones humides...

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne en est le maître d'ouvrage. Il assure avec la municipalité la pérennité de ce petit fragment de nature en centre-ville.



Ce site offre un véritable poumon vert dans le centre urbain de Sarcelles

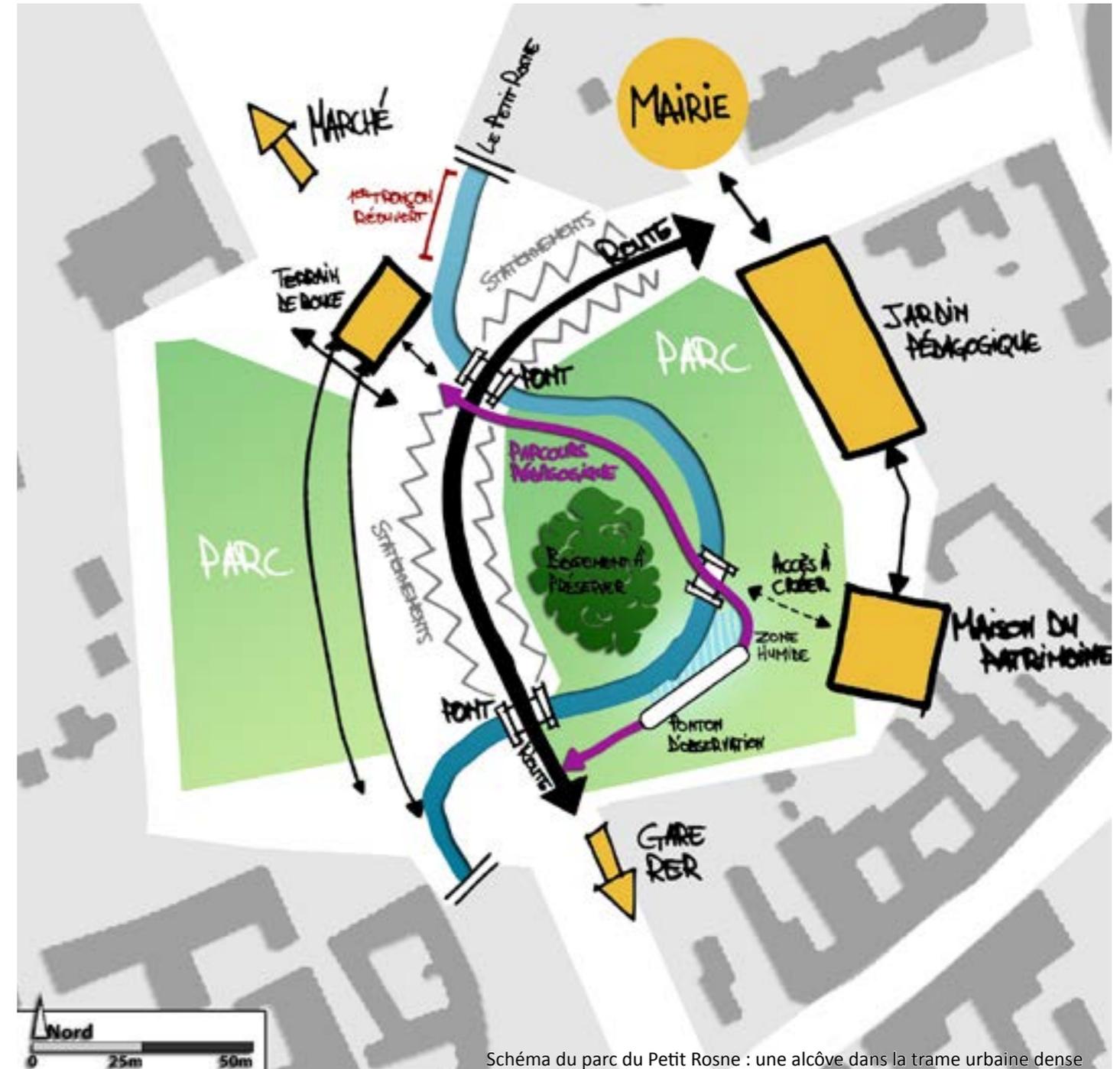


Schéma du parc du Petit Rosne : une alcôve dans la trame urbaine dense

L'HYDROLOGIE AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE

Le site de la réouverture de la rivière n'avait aucune qualité écologique particulière. Pourtant, il forme aujourd'hui un **lieu pleinement favorable à la biodiversité**.

Le tracé du cours d'eau forme un **méandre**, formant des champs d'expansion des crues (zones où un surplus d'eau peut être stocké lors des crues) et donc des **zones humides** pouvant accueillir une faune et une flore spécifique.

Les **milieux présents sont variés** : boisements, prairies, zones humides, cours d'eau. Ils se composent **uniquement d'espèces locales**, renforçant la résistance du site aux espèces invasives. Ce qui est en particulier le cas pour les plantes aquatiques avec : le Roseau commun (*Phragmites australis*), l'Iris des marais (*Iris pseudocorus*), l'Epilobe à grandes fleurs (*Epilobum hirsutum*)...

Ces **différents types de végétation** filtrent ainsi les eaux de ruissellement permettant de réduire la pollution et le comblement du cours d'eau par des débris. Cette diversité de la flore forme des habitats tout aussi variés pour la faune.

Les **fonds de cours d'eau sont variés**, freinant et régulant l'écoulement des eaux. Cette hétérogénéité du substrat et de la vitesse du courant crée une diversité d'habitats aquatiques.

Les berges sont maintenues avec des fascines (ou berges tissées). Contrairement aux enrochements, elles évitent que l'eau accélérant dans les virages n'érode ces protections par le dessous. Composées de tiges entrelacées, **elles se fondent dans la végétation** et peuvent accueillir certaines espèces de la faune locale.

« Les différents types d'aménagement des berges permettent l'accueil d'une grande diversité d'êtres vivants. »



Ce site concentre divers milieux naturels présentés aux usagers par un cheminement doux



UN PASSAGE QUI DONNE À VOIR UN COIN DE NATURE

Bien que la réduction du risque d'inondation soit l'objectif majeur de la réouverture du Petit Rosne, un enjeu important concerne également l'**usage du site**. En effet, le secteur se situe à proximité de **plusieurs lieux de vie**. Cela contraste avec le trait paysager d'**alcove urbaine** issu du faible nombre de vues sur le site. Les **transversalités ont été conservées** au niveau du cours d'eau réouvert. Le cheminement doux traverse le Petit-Rosne via **une passerelle et deux ponts** assurent l'accessibilité aux parkings. Plusieurs éléments viennent ancrer ce site dans le **paysage urbain** et s'inscrivent dans une **logique de nature en ville** :

- un cheminement dont les aménagements ne visent pas l'intégration mais l'**affirmation d'une caractérisation paysagère** avec une dominante rouge se distinguant volontairement des espaces naturels de manière à renforcer le **caractère d'urbanité** de cet espace,
- une **passerelle-observatoire et un ponton** permettant de contempler les milieux aquatiques et humides sans les dégrader par le piétinement des usagers,
- un **parcours pédagogique** axé sur les inondations, l'écologie, la biodiversité et montrant également la valeur patrimoniale du site, le tracé de la réouverture reprenant au mieux celui du Petit Rosne d'origine,
- le **lien de cet espace nouveau avec les boisements existants**, qui ont été maintenus et préservés, ne transfigurant pas complètement le lieu. Ce qui facilite ainsi son appropriation par le public et la transition avec le milieu urbain.

UN ÉVÈNEMENT FONDATEUR

Sarcelles a connu en 1992 une **crue** ayant inondée une grande partie du centre urbain pendant plusieurs jours. Le principal facteur aggravant de cet événement étant le **busage du cours d'eau du Petit Rosne** sur la totalité de l'emprise urbaine.

L'impact social fut tel que l'**Association Sarcelloise pour la Sauvegarde et l'Aménagement des Rivières et des Sites (ASSARS)** fut créée, sa principale motivation étant de sensibiliser les habitants et de maintenir la mémoire de la crue.

Parallèlement, le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne, chargé de lutter contre les inondations sur ce territoire a mis en place un **projet inédit**.



Les aménagements ont littéralement recréer la diversité d'un écosystème aquatique



Vue sur le premier tronçon réouvert ne présentant aucune valorisation paysagère ou écologique

UNE SOLUTION DURABLE

Le SIAH fut ainsi chargé de **réduire drastiquement la vulnérabilité de la commune face au risque d'inondation**. La seule contrainte des aménagements était de répondre à cette problématique. La solution sélectionnée fut un **projet en plusieurs temps** : un double défi compte tenu des financements et du temps supplémentaires requis.

La **durée de l'inondation** ayant fortement marqué la population locale, l'aboutissement du projet devait **améliorer la résilience** du cours d'eau, c'est à dire accélérer le retour à la normale des zones submergées après un phénomène de débordement. Une **première réouverture de la rivière** fut entamée au niveau du centre urbain pour faciliter le retour des eaux dans le Petit Rosne après une crue. Sur une dizaine de mètres seulement, cet aménagement avait pour **but de rassurer la population** : démontrer que la remise du cours d'eau à ciel ouvert ne favorisait pas le risque de crue, au contraire. Cette action a permis aux habitants de s'habituer à la présence du Petit Rosne.



Objectif triple : amélioration de la résilience, valorisation du paysage et rénaturalisation

Une fois ce **verrou social** levé, un deuxième aménagement de réouverture fut engagé sur un tronçon bien plus conséquent de 160 mètres à la suite de la première. Celle-ci se distingue par sa **mise en valeur du paysage et de la biodiversité**, soutenue par la maîtrise d'oeuvre, lui ayant permis de bénéficier d'un **triple financement** Agence de l'Eau / Département / Région.

Il est important de noter que ce sont les propositions de la maîtrise d'oeuvre composés **d'hydrologues, d'écologues et de paysagistes**, principalement via leurs **choix d'aménagements hydrauliques**, qui ont permis d'aboutir à ce projet.

C'est également par l'application de bonnes **pratiques environnementales** comme la plantation d'espèces locales de plantes aquatiques, que l'espace exprime son plein potentiel paysager et écologique, au service de la **gestion des risques**.

« Le contexte social est important à considérer pour clairement répondre au(x) problème(s) à résoudre. »

« Laisser carte blanche lors de la conception du projet permet de voir émerger des solutions inattendues. »



Visite du site avec l'ASSARS et le SIAH Petit Rosne

FAIRE VIVRE LE SITE

Les premiers mois après l'achèvement des aménagements furent cruciaux pour la viabilité du site et surtout **son acceptation**. L'élément primordial étant de s'assurer que la végétation, composée de plantes locales, se développent correctement et **restituent donc l'image voulue ainsi que la qualité écologique attendue**.

Les premiers temps de vie ont également permis d'**ajuster certains éléments** avec en particulier le renforcement de la sécurité du ponton, jugée trop faible et **sans pour autant dénaturer le projet**.

Ils ont surtout fini de **rassurer la population face à la crainte d'inondations**. Les riverains ont rapidement constaté qu'aucune crue ne s'est produite en conséquence de ce projet.

Mais également face à la peur d'une invasion de moustiques. Un tel évènement n'est pas arrivé car le projet a formé un **écosystème aquatique fonctionnel** où ces insectes sont consommés par tout un cortège de prédateurs.

Le SIAH ayant été **à l'écoute des principaux intéressés**, l'appropriation s'est rapidement effectuée, notamment par l'ASSARS qui fait passer sa marche annuelle sur le site pour en **présenter tous les bénéfices socio-écologiques**. L'aménagement de cette réouverture est donc amenée à évoluer, avec par exemple, un futur accès au cheminement via la Maison du Patrimoine pour ancrer le site dans la vie des sarcellois.

« L'aménagement valorisant le paysage et la biodiversité ne s'arrête jamais complètement. »



La gestion est divisée entre les milieux humides et le reste du parc

PÉRENNISER LE SITE

Pour que les **qualités écologiques et paysagères** de la rivière réouverte soient maintenues, il convient d'appliquer une **gestion adaptée**. Ici, le choix a été de **séparer les tâches** : les berges et le cours d'eau, demandant un travail technique, sont entretenus par le SIAH et les espaces enherbés et boisés plus simples à entretenir sont gérés par la commune.

Un **inventaire de la faune et de la flore** sera réalisé afin de constater le gain de biodiversité de cet aménagement. Ce suivi est aussi nécessaire pour vérifier le bon fonctionnement écologique du site et remédier aux problèmes identifiés par une gestion adaptée.

Peu de temps après la finalisation des aménagements du site, une fois que la végétation se soit développée, un **panorama photographique** fut publié sur internet. Ce type de démarche permet de plus facilement intéresser les usagers mais également de faire **connaître le site** au-delà de la population sarcelloise.

Malgré un contexte urbain très fermé, les aménageurs ont su résoudre leur problématique hydraulique tout en valorisant une friche vouée à être urbanisée. Ceci pour aboutir à un projet d'une qualité écologique exemplaire.

La longueur du tronçon réouvert ne permet pas de créer une réelle continuité aquatique. Une gestion pérenne est primordiale pour maintenir les atouts du site. Pour autant, l'aménagement du lieu a révélé les potentialités latentes de cette rivière auparavant enfouie.

Ainsi le risque pris par les créateurs de ce projet fait aujourd'hui des émules dans les collectivités voisines. Ils prennent alors le pari de procéder autrement, en valorisant la biodiversité et le paysage de leur territoire.

Enfin, une rivière réouverte en milieu urbain est fortement **exposée aux pollutions et dépôts de déchets** qu'il convient de réguler. Elle forme d'ailleurs un **excellent révélateur des dysfonctionnements du réseau d'assainissement** qui sont mis aux yeux de tous.

En effet, ces pollutions peuvent à terme dégrader la qualité du site. Le plus optimal aurait été de requalifier le réseau d'assainissement a priori. Mais le parti pris du SIAH a été de prioriser la réouverture du cours d'eau pour d'une part, **montrer la viabilité de ce projet**, mais aussi **éveiller les aménageurs du territoire à ces problématiques environnementales**.

Ce fut donc pour le SIAH un **pari gagnant** que de créer un site riche en biodiversité au risque de ne pas obtenir la plus-value écologique et paysagère voulue.

Ressources à contacter :
SIAH Vallées du Croutl et du Petit Rosne
Monsieur Eric Chanal - Directeur
eric.chanal@siah-croult.org



LE PARC NATUREL URBAIN

« D'une berge de la Seine à l'autre »

Les communes de Rueil-Malmaison, Garches, Saint-Cloud et Vaucresson (92) possèdent une **multitude de sites à haute valeur écologique et/ou paysagère** :

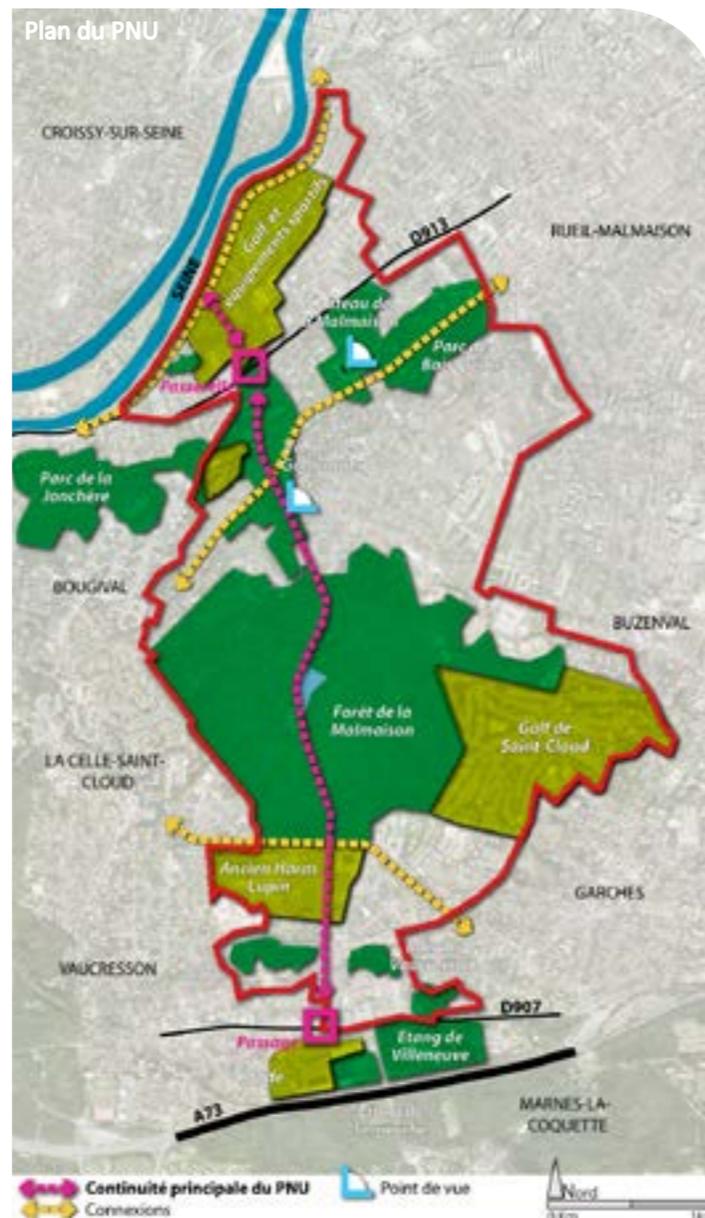
- la forêt domaniale de la Malmaison,
- les vergers des Gallicourts,
- les parcs et demeures de la Malmaison,
- la plaine des Closeaux,
- les rives de la Seine.

Ces différentes entités sont valorisées au sein du Parc Naturel Urbain (PNU). Le **dispositif de gestion territoriale** couvre 1.070 hectares et est animé par les quatre communes ainsi que par le Département des Hauts-de-Seine. Ce parc **connecte de manière fonctionnel et écologique** ses composantes malgré une forte pression foncière.

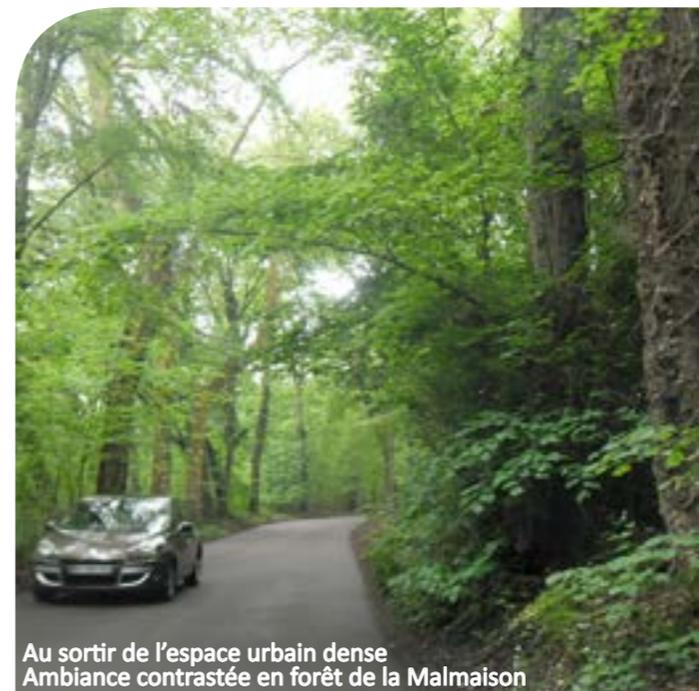
Le PNU offre des **paysages très contrastés**, tantôt un sentiment de solitude au sein du bois, tantôt une impression d'immensité avec ses points de vue depuis le vallon des Gallicourts. Cette variété paysagère fait écho à la **diversité des milieux naturels** ainsi qu'à la biodiversité qui l'habite. Certains secteurs du PNU ont été consacrés par la mise en place du **site inscrit et classé** du domaine de Malmaison ainsi que du site Inscrit de Belle-Rive, pour leur intérêt général d'ordre pittoresque et artistique.

On y retrouve des écosystèmes principalement **forestiers** mais aussi **ouverts**. Les **milieux aquatiques** et humides sont également présents avec principalement l'étang de Saint-Cucufa, la plaine des Closeaux et via les berges de la Seine. L'ensemble de ces milieux forme un véritable espace naturel en zone urbaine dense.

Enfin, un **aspect récréatif** gravite autour de ces entités à forte valeur écologique avec plusieurs golfs, squares et parcs, notamment celui de Bois-Préau qui offre un point de vue magnifique.



Panoramas ouverts sur l'espace urbain depuis le vallon des Gallicourts



Au sortir de l'espace urbain dense
Ambiance contrastée en forêt de la Malmaison

AMBIANCES PAYSAGÈRES

Le PNU forme **une entité paysagère** à la fois cohérente et variée. Il présente en effet plusieurs composantes paysagères bien distinctes :

- des lieux offrant peu de vues sur l'extérieur mais procurant une **quiétude** et un **isolement** propre aux grands espaces de nature (forêt de la Malmaison et berges de la Seine),
- des **points de vue dominants** qui soulignent le nom du département des Hauts-de-Seine avec en particulier ceux offerts par le vallon des Gallicourts,
- une zone plus **patrimoniale** en la présence du Château de Malmaison,
- la matrice urbaine possédant une forte **nature en ville** appuyée par les parcs et squares propices à la détente et à la récréation.

Le vallon des Gallicourts est le plus notable car il offre des vues sur toutes les autres composantes, synthétisant les multiples facettes du PNU, tout en affichant un **grand paysage remarquable**. Il est également qualitatif en soi avec des éléments de vergers, maraîchages, bosquets et prairies.

DES COEURS DE BIODIVERSITÉ

La principale plus-value des espaces de nature du PNU est leur ampleur. Principalement la forêt de la Malmaison et le vallon des Gallicourts représentent de véritables **zones de tranquillité**, classées en **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Les surfaces naturelles sont assez grandes pour qu'aucune perturbation ne vienne y déranger la faune. Les espèces présentes au cœur de ces vastes espaces peuvent alors **accomplir leur cycle de vie** (alimentation, reproduction, repos...). De plus, un même milieu abrite ainsi une biodiversité plus variée. Par exemple, les cœurs forestiers, les lisières et l'étang de Saint-Cucufa, tous situés dans la forêt de la Malmaison, forme un **complexe d'habitats écologiquement riche**.

A noter que des chemins forestiers permettent aux usagers de se rendre au sein de la forêt de la Malmaison. Cette dernière est gérée par l'**Office National des Forêts (ONF)** qui intègre les aspects écologiques dans sa gestion. Et de fait, certains secteurs sont intégralement dépourvus de cheminements. Cela est particulièrement important entre le vallon des Gallicourts et la plaine des Closeaux où ces deux entités sont séparées par la RD913. En l'état, les **connexions écologiques** ne sont effectives que pour les espèces capables de voler comme les oiseaux, les chiroptères et certains insectes.

« Les centralités des espaces de nature sont sanctuarisées sans réduire la qualité paysagère des sites car éloignées des usagers. »

UNE CONSTELLATION DE MILIEUX

Si l'essentiel de la naturalité du PNU est représenté par les berges de la Seine, la plaine des Closeaux, le vallon des Gallicourts et la forêt de la Malmaison, la biodiversité se développe dans les **nombreux espaces naturels périphériques**.

Ces derniers correspondent à des boisements plus réduits et des milieux ouverts moins qualitatifs composant les **nombreux espaces récréatifs** du PNU (parcs, squares, golfs...). Leur qualité écologique intrinsèque est limitée mais ils contribuent néanmoins à la **fonctionnalité écologique** du territoire. Ils facilitent en effet les déplacements des espèces au sein de la matrice urbaine, particulièrement là où les grands ensembles ne sont pas contigus.



Le verger des Gallicourts

ARTICULATION SUPRA-TERRITORIALE

Le PNU n'est pas isolé au sein d'une vaste matrice urbaine. Il s'inscrit dans **plusieurs itinéraires de promenades** à l'échelle du département :

- promenade des parcs et jardins de la boucle de Seine,
- promenade de l'hippodrome et du Mont-Valérien,
- promenade bleue de la Seine et de ses îles,
- promenade des quatre forêts des Hauts-de-Seine.

Ces deux dernières mettent également en lumière l'**intégration des espaces naturels dans les continuités écologiques** du département. Ils font en effet le lien entre les berges de la Seine au nord et les étangs du Nord de Marnes-la-Coquette.

Cette inclusion à l'**échelle de la métropole** est un atout fort du PNU. Elle souligne un statut d'**espace paysager incontournable** et son **rôle de corridor** dans les trames écologiques de l'Île de France.

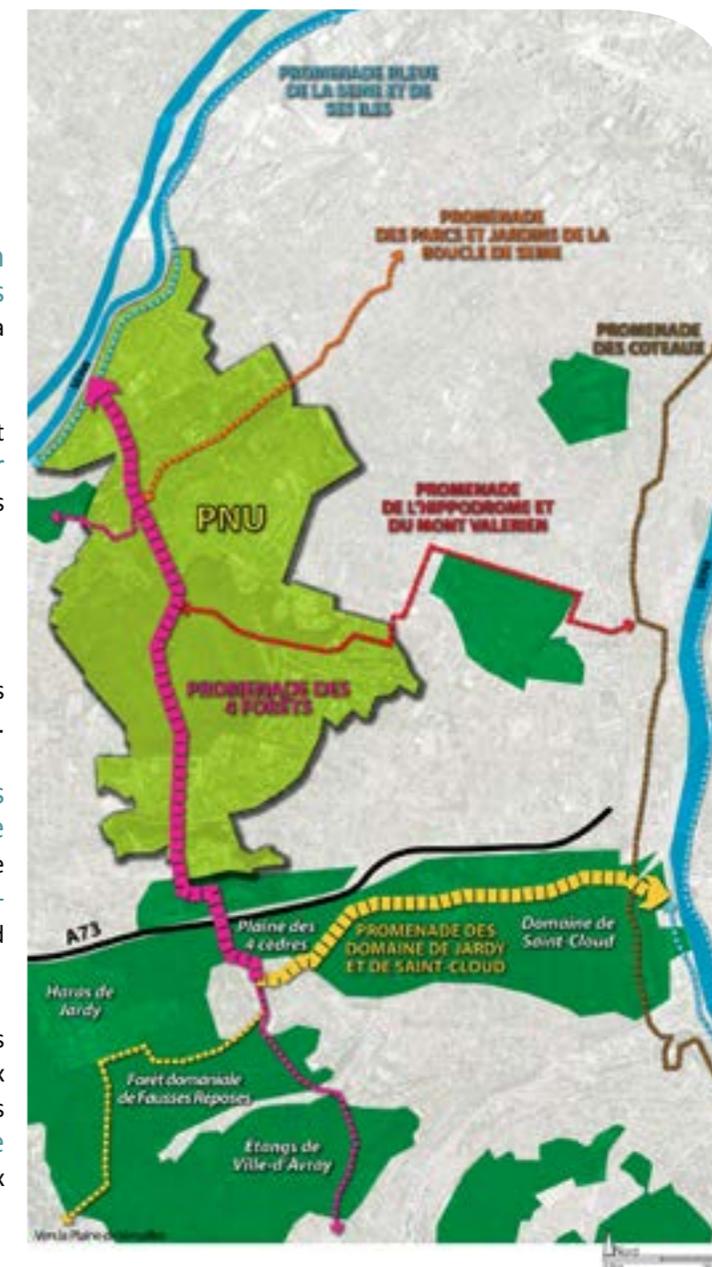
GRANDE MOBILITÉ

Plusieurs cheminements se dessinent sur le PNU permettant des **promenades locales** pour profiter des divers espaces sauvages.

La mobilité centrale reste celle permettant de **passer des berges de la Seine aux étangs de la Marche et de Villeneuve** situés au sud de Vaucresson sur Marnes-la-Coquette. Elle se poursuit via la **promenade des quatre forêts des Hauts-de-Seine** ou vers l'est dans le Domaine National de Saint-Cloud et les berges d'une autre boucle de la Seine.

Si la forêt de la Malmaison et le vallon des Gallicourts dessinent naturellement des itinéraires au centre du PNU, deux aménagements plus localisés garantissent la continuité des mobilités : la **passerelle traversant la RD913** et la **coulée verte de Vaucresson**. Cette dernière participe notamment aux déplacements de la faune terrestre.

Ressources à contacter :
Mairie de Rueil-Malmaison
Monsieur Alain Leprovot – Directeur de l'Environnement
alain.leprovot@mairie-rueilmalmaison.fr



CO-CONSTRUCTION

Les fondations du PNU sont issues de l'ancien tracé de l'A86 qui en 1964 était à ciel ouvert et passait sur la plaine des Closeaux et le vallon des Gallicourts. Après une levée de bouclier, le projet fut transformé. Il passe en souterrain et préserve les espaces ouverts de l'urbanisation. Après son identification en temps que **coulée verte** dans le Schéma Directeur Régional d'Île de France (SDRIF), le **vallon des Gallicourts** est reconnu comme **Espace Naturel Sensible**, un outil financier et de protection, géré par le département.

En 2001 la commune de Rueil-Malmaison lance l'appellation de Parc Naturel Urbain pour **encadrer l'aménagement durable de ce territoire**. Un partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine fut signé amenant la rédaction d'une **charte de gestion**. Ce document permet de coordonner la mise en place du dispositif, notamment avec les trois autres communes qui rejoignirent le PNU par la suite. Cette intégration permet aussi de soutenir la démarche d'une **liaison Seine à Seine**.



Un territoire présenté et affirmé

VERDIR LA VILLE

Les principaux atouts paysagers et écologiques du PNU résident dans ses **grands ensembles naturels et les continuités qu'ils dessinent**. Cette démarche possède également une forte composante d'aménagement durable du territoire portée par la charte de gestion ainsi que le cahier de prescriptions architecturales et paysagères, qui permet d'agir sur les espaces urbanisés au contact des espaces naturels du PNU. La nature en ville est en effet très prégnante dans les secteurs urbains concernés par le PNU : plantations aux pieds des arbres, murs végétalisés, nombreuses jardinières... Ces dispositifs valorisent la **biodiversité urbaine** et sont pourvoyeuses de plusieurs **services dits écosystémiques**.

Malgré l'urbanisation et la pression foncière, la **perméabilité des sols est relativement préservée**. Elle est bénéfique pour de nombreux enjeux écologiques (développement spontané de la végétation, faune du sol, déplacement des espèces) mais également environnementaux (gestion des eaux pluviales et des ruissellements).



Végétalisation des pieds d'arbres

GESTION FINE DES MILIEUX OUVERTS

La **Charte de gestion** en vigueur dans le PNU s'est plus précisément déclinée sur le vallon avec le **plan de gestion différenciée des Gallicourts**. Pour rappel, ce procédé de gestion répond aux **exigences écologiques** des différents habitats du site. En respectant les spécificités des différentes zones et donc de chacun des écosystèmes, la gestion différenciée **assure une préservation de la biodiversité**.

Les éléments les plus notables sont la **tonte hétérogène** qui dessine plusieurs **mobilités douces** sur le vallon ainsi que **l'entretien des lisières**. Ces dernières sont des **interfaces écologiques** qu'il faut gérer pour maintenir leur potentiel. Ce travail est à effectuer de manière progressive pour ne pas impacter significativement ces franges qui sont des écosystèmes à part entière.

L'information des usagers est également mise en avant avec la présence de **panneaux de sensibilisation** à chaque entrée du PNU et des sites à enjeux.



Une lisière entretenue

« La préservation des espaces naturels présents favorise le développement touristique de ces différents sites. »

« Au fil des opportunités foncières, les continuités actuelles se sont formées. »

Le Parc Naturel Urbain est une démarche originale parvenant à valoriser ces grands espaces de nature, en les préservant tout en les connectant avec les continuités écologiques et les mobilités douces voisines. Son avenir est riche en projets portés par les communes avec par exemple l'aménagement de la plaine des Closeaux, pouvant valoriser les habitats humides.

Mais également par le département en consolidant la continuité écologique « Seine à Seine » : des passages à faune traversant l'A13 (au Sud du PNU) et entre les étangs de la Marche et de Villeneuve sont d'ores et déjà réalisés. Le principal défi que devra relever ce parc est la pression foncière. Seuls les ENS sont clairement protégés. Les communes ne possèdent pas les outils contractuels mais disposent d'outils réglementaires tels que les PLU pour préserver les espaces naturels de l'urbanisation.

LE PARC DU QUARTIER CROIX-BONNET

« Trait d'union Nature / Urbain »

Le quartier de la Croix Bonnet, situé au Nord-Ouest du centre-ville de la commune de Bois d'Arcy (78), est un projet d'aménagement encore en cours de réalisation. Il présente en son centre un bassin de rétention des eaux pluviales aménagé en un remarquable parc, véritable création paysagère s'appuyant sur différents degrés de nature sauvage.

Une très riche biodiversité y est présente comme le montre le classement d'une partie du site en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) appelée "Bassin Ouest de la Croix Bonnet". Les qualités paysagères ne sont pas en reste avec des aménagements réfléchis pour la mise en valeur de la nature ainsi qu'un belvédère sublimant l'ensemble du lieu.

« Cet aménagement représente le lien entre deux composantes paysagères : les boisements de la Forêt d'Arcy à l'amont et le centre urbain de la commune à l'aval . »



Un parc entre ville et forêt définissant un cœur de biodiversité



UNE DUALITÉ MARQUÉE

La naturalité du parc décroît de l'amont vers l'aval, suivant l'évolution du contexte paysager environnant. Son aménagement marque néanmoins un clivage franc entre :

- la partie amont sanctuarisant la ZNIEFF,
- la partie aval plus focalisée sur la détente et la balade.

Une digue en gabions (casiers métalliques remplis de pierres) marque en effet une séparation nette entre les 2 bassins.

Cette différence de richesse écologique s'explique par l'historique de la partie amont. À l'origine, des bassins de rétention ont été réalisés jusqu'à l'arrêt des travaux. Sans entretien, la végétation s'est installée dans les bassins, une évolution naturelle s'est produite pendant 20 ans.

Sur cette base dissymétrique, il n'en demeure pas moins que ces deux parties ont ensuite été réfléchies et mises en scène dans le cadre du projet, pour former un ensemble cohérent.

UNE GESTION GUIDÉE PAR LES INVENTAIRES

Cet espace juxtapose un milieu aquatique (le bassin central) et un milieu sec (des friches prairiales) permettant à de nombreuses espèces d'effectuer tout leur cycle de vie au sein de cette zone. Des **inventaires réguliers** y sont menés par des naturalistes avec par exemple, la découverte de **trois espèces régionales protégées** : Utriculaire citrine, Élatine à six étamines et Bident radié.

Afin de **préserver la faune et la flore remarquables** de ce site, l'accès au public est bloquée par une clôture intégrée dans la végétation entourant la ZNIEFF. Seul les services communaux peuvent y pénétrer pour y appliquer une **gestion** préservant le site de l'enrichissement.

Cet **écosystème préservé** reste **pleinement visible par les usagers du parc**. Que ce soit depuis la digue centrale, le belvédère ou via les quelques points vues donnés par le **cheminement** qui longe la ZNIEFF.

Le **belvédère** est particulièrement important. En plus de donner à voir la ZNIEFF, il offre une vue sur la globalité du parc, servant ainsi de **liaison entre l'amont et l'aval**.

« Cet espace riche en biodiversité amène naturellement les visiteurs à explorer la Forêt d'Arcy adjacente. »

Vue sur la ZNIEFF depuis la digue centrale



AVAL : UNE BALADE À LA RENCONTRE DES ESPÈCES LOCALES

La partie du parc dédiée aux usages présente une grande diversité d'aménagements dédiés à **la détente et la contemplation** :

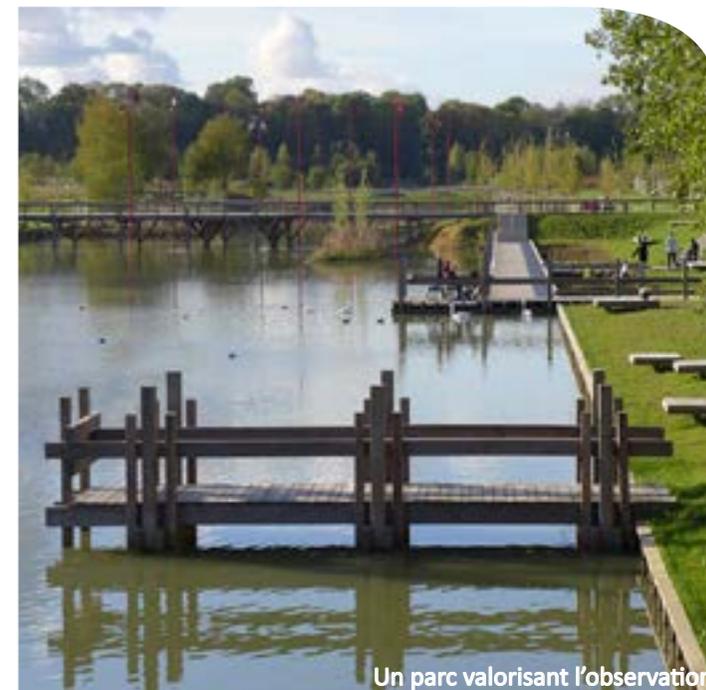
- un **meublement urbain massif** pour s'asseoir, s'accouder, s'allonger et ainsi profiter à son aise de ce lieu de détente,
- des **pontons** et une **passerelle centrale** pour s'approcher au plus près du milieu aquatique et **l'observer en toute quiétude**,
- des **cheminements sur plusieurs niveaux** offrant ainsi des vues variées.

Cette harmonieuse **palette d'aménagements** confère une **identité paysagère** au parc. Avec en particulier les hautes girouettes rouges au niveau de la passerelle centrale.

Cette diversité paysagère se traduit également dans celle des habitats naturels, îlots rocheux ou enherbés, zones de roselières ou encore boisements isolés sont autant d'**éléments paysagers** pouvant accueillir différentes espèces locales.

Les **jardins de plantes aquatiques** sont la meilleure preuve d'un **agrément paysager servant la biodiversité**. Végétaliser avec des espèces en cohérence avec celles de la ZNIEFF, ils permettent d'abriter un riche cortège faunistique.

« Un parcours pédagogique accompagnant les visiteurs. »



UN CONCOURS DE CIRCONSTANCES

A l'origine de ce parc, une **problématique hydraulique** avait **fortement conditionné** l'aménagement du quartier et mené à des lourds travaux pour la création de **bassins de rétention des eaux**.

Ce projet a pris une **tournure inattendue** lorsque les travaux initiaux, effectués longtemps en amont de la construction des habitations, ont permis à un **milieu exceptionnellement riche en biodiversité** de se développer.

« La **problématique hydraulique** restait prépondérante, mais les enjeux naissants sur la biodiversité ont su être valorisés avec le paysage. »



Edification d'un nid tout près d'un cheminement

UNE SYNERGIE ENTRETENUE

Afin de **préserver les éléments naturels** du parc, les principes de base de la **gestion écologique** sont tout d'abord appliqués : limiter l'utilisation des phytosanitaires, respecter les cycles de vie des espèces, s'adapter à l'évolution naturelle du site...

Le projet ayant été **mené en lien étroit avec les naturalistes** connaissant le site, un **calendrier de gestion très précis** a pu être établi pour éviter d'impacter les espèces peuplant le site pendant leur **période de vie critique** (reproduction, migration...).

Afin de **maîtriser la qualité paysagère**, des percées visuelles sont particulièrement entretenues pour **conserver les divers points de vue sur le site**. En définitive, le fait de maintenir ces ouvertures sur le paysage implique une « double gestion » en faveur de la biodiversité.



En conséquence de la diversité d'éléments naturels, la gestion se doit d'être rigoureuse



Espace sauvage du bassin amont

MATURATION DU SITE À SUIVRE

La **pérennité du site** est liée à plusieurs facteurs. Le principal est la **rigueur de sa gestion**. Le **contexte futur** est également à prendre en compte. En effet, en temps que bassin de rétention le parc sera tôt ou tard soumis à des crues. De plus, l'aménagement du quartier viendra augmenter le degré d'urbanité aux abords du site.

Son rôle dans les **trames écologiques** est également amené à évoluer. La proximité du site avec le **coeur de biodiversité** de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines pourrait faire du parc un solide maillon des **continuités écologiques**.

« Pour pérenniser le site, les enjeux **paysagers, écologiques et hydrauliques** devront être gérés de concert. »

Ce parc montre qu'un projet de construction peut faire d'un bassin urbain un site à haute qualité écologique.

Fortuitement, une véritable zone refuge s'est créée. Elle apporte au site une riche biodiversité mais cette dernière s'est aussi bien diffusée dans tout le parc grâce à une réflexion globale, ou le paysage à toute son importance.

Ressources à contacter :

Grand Paris Aménagement

Monsieur Hervé Gaschignard - Chef de projets
herve.gaschignard@grandparisamenagement.fr

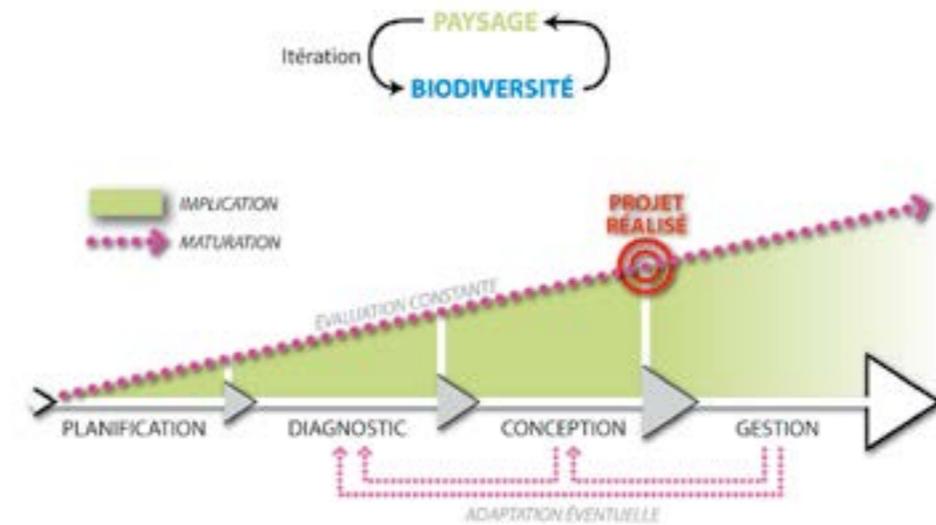
ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Cette partie synthétise l'ensemble des **facteurs clés de réussite** des projets qui ont permis d'aboutir à une bonne prise en compte croisée des enjeux écologiques et paysagers.

Les facteurs clés de réussite sont présentés en fonction de l'étape d'avancement du projet :

- étape planification
- étape diagnostic
- étape conception
- étape gestion

Pour chaque facteur de réussite, une **chek-list** des questions à se poser pour valoriser et **mettre en synergie** le fonctionnement écologique et son paysage est proposée. Elle permet à tout **porteur de projet** un accompagnement pas à pas dans sa réflexion ainsi qu'une bonne prise en compte des enjeux de son projet.



Frise du déroulement de la concrétisation d'un projet

SÉQUENCES TEMPORELLES

PLANIFICATION

La planification consiste à **organiser dans le temps une succession d'actions** ou d'événements afin de réaliser un projet.

Nous considérons dans ce guide que l'étape de planification débute aux premières réflexions et s'arrête au moment du diagnostic et des études préliminaires. À cette étape, la **réflexion se construit davantage à l'échelle du site** que du périmètre propre à la réalisation du projet, qui n'est pas encore précisément défini.

Cette étape va définir **l'ambition que la maîtrise d'ouvrage veut donner à son projet**, elle est primordiale à sa réussite. Même si le projet répond à une problématique précise, le maître d'ouvrage veillera tout au long de sa réflexion à laisser ouvert le champ des possibles afin de pouvoir valoriser l'ensemble des facettes et opportunités d'un site.

LES DIFFÉRENTS FACTEURS DE RÉUSSITE DE LA PLANIFICATION

A- Intégrer le projet dans un territoire en constante évolution

Clés méthodologiques

- 1- Le projet prend-il en compte l'histoire du site ?
- 2- Les spécificités du site et de son environnement sont-elles intégrées au projet ?
- 3- Le projet est-il connecté avec son environnement supra-territorial ?



B- Co-construire le projet

Clés méthodologiques

- 1- Les élus de mon territoire sont-ils impliqués dans le projet ?
- 2- Les services de la maîtrise d'ouvrage ont-ils été impliqués en amont du projet ?
- 3- Les usagers potentiels du site ont-ils été suffisamment valorisés dans le projet ?
- 4- Les personnes ressources extérieures ont-elles été sollicitées ?
- 5- La volonté de fédérer les dynamiques locales existantes s'est-elle concrétisée ?



C- Anticiper la communication

Clés méthodologiques

- 1- Une stratégie de communication et de sensibilisation a-t-elle été mise en place ?
- 2- Une communication sur la gestion différenciée est-elle prévue ?
- 3- Les usagers ont-ils été informés de l'évolution du site dans le temps ?



D- Anticiper la gestion

Clés méthodologiques

- 1- La phase gestion a-t-elle été budgétisée dès l'amont du projet ?
- 2- Les modalités et partenariats de gestion ont-ils été fixés en amont du projet ?
- 3- Les gestionnaires ont-ils été impliqués dès le début du projet ?



E- Effectuer un pré-diagnostic

Clés méthodologiques

- 1- Disposez-vous de friches ou d'espaces « libres » à valoriser ?
- 2- Les documents de planification (PLU) font-ils émerger des enjeux sur certains sites ?
- 3- Des spécialistes (naturalistes, paysagistes concepteurs) ont-ils donné des observations ?



DIAGNOSTIC

Une fois la vision prospective, la mobilisation de partenaires et la budgétisation du projet effectuées, il convient de mener une **analyse rigoureuse** des caractéristiques du(des) site(s) et/ou du(des) territoire(s) concerné(s).

Cette étape sert de **socle fondateur** à toute la conception du projet d'aménagement. Elle permet d'établir une **synthèse des enjeux** à mettre en parallèle avec la vision du porteur de projet pour conforter la faisabilité de cette dernière, mais aussi pour attirer l'attention sur d'éventuels points de blocage. Les conclusions du diagnostic viennent étoffer le projet d'aménagement.

Nous entendons ainsi par diagnostic un ensemble d'**analyses qualitatives, quantitatives et sensibles** sur un corpus de thématiques liées au projet, permettant de dégager des **enjeux spatialisés** et de présenter le véritable **caractère du lieu**.

Le diagnostic ne se limite donc pas à un simple état des lieux. Cette phase envisage déjà des dimensions opérationnelles (la gestion par exemple) et doit se fondre dans la construction du projet valorisant paysage et biodiversité.

LES DIFFÉRENTS FACTEURS DE RÉUSSITE DU DIAGNOSTIC

A- S'entourer d'une expertise pluridisciplinaire

Clés méthodologiques

- 1- Ma démarche me permet-elle de croiser les thématiques du diagnostic ?
- 2- Ma démarche anticipe-t-elle une procédure d'étude d'impact / évaluation environnementale ?
- 3- Le cahier des charges pour sélectionner l'équipe chargée du diagnostic permet-il d'aborder et de capitaliser l'imbrication entre paysage et écologie ?

B- Diagnostiquer la synergie paysage / biodiversité du projet via des thématiques...

Clés méthodologiques

- 1- ...indispensables (paysager et habitats naturels / faune / flore),
- 2- ...incontournables (risques naturels et technologiques, hydraulique, TVB, pédologique, déplacements),
- 3- ...recommandées (urbain, air / énergie / climat, architectural, socio-économique, géologique).

C- Capitaliser les résultats du diagnostic

Clés méthodologiques

- 1- A la suite des résultats des différents diagnostics, ai-je établi une synthèse transversale de type AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ?
- 2- A la suite des résultats des différents diagnostics, ai-je réalisé une spatialisation des enjeux sur le site de mon projet ?
- 3- Selon la conclusion du diagnostic, ai-je prévu de pouvoir modifier la vision première de mon projet ?

D- Élargir le champ du diagnostic

Clés méthodologiques

- 1- Les besoins de la population et des associations ont-ils été recueillis ?
- 2- Le périmètre du projet est-il adéquat ?
- 3- Des enjeux paysagers ou écologiques sont-ils susceptibles de guider le projet ?

CONCEPTION

Lorsque le diagnostic de la zone est réalisé, la conception des **aménagements concrets** peut débuter, le **projet prend ainsi forme**. Cette conception s'effectue sur l'échelle spatiale définie au cours des premières étapes du projet. Pour être opérationnel, les aménagements doivent être conçus en respectant des critères spatio-temporels impératifs afin de pouvoir :

- respecter les **budgets** prévisionnels,
- rentrer en cohérence avec les étapes de **concertation**, et de **validation des services de l'État**,
- conserver l'appui des **partenaires** qui ne pourraient/voudraient pas suivre une évolution imprévue et soudaine du projet.

Dans le cas de ce type de projet, respecter les préconisations des étapes de planification et de diagnostic permet de **capitaliser toutes les déductions de valorisation de la biodiversité et du paysage** mises en avant par le diagnostic, en conservant la synergie mise en place au cours de la réflexion. Ces valeurs doivent être **traduites dans le dessin du projet**.

La phase de réalisation de l'aménagement est également intégrée dans cette séquence. **Il est impératif que les travaux soient le prolongement de la conception**. Considérer conception et réalisation au sein d'une même séquence permet aussi d'envisager une **évolution réfléchie du projet** pendant cette étape cruciale de concrétisation. Les contraintes techniques et matérielles peuvent venir moduler l'aménagement, tant lors de sa conception (modification prédite) que lors de sa réalisation (modification empirique).

LES DIFFÉRENTS FACTEURS DE RÉUSSITE DE LA CONCEPTION

A- Appliquer la synergie biodiversité / paysage

Clés méthodologiques

- 1- Ai-je conservé les groupes thématiques de travail pour la conception de mon aménagement ?
- 2- Ai-je conservé la vision supra-territoriale inscrivant le site de mon projet dans un contexte territorial particulier ?
- 3- Mon projet affirme-t-il réellement la synergie paysage / biodiversité dans son concept ?

B- Sélectionner des aménagements cohérents avec le type de projet

Clés méthodologiques

- 1- Est-ce que les aménagements paysagers et les mobiliers sont prévus pour accompagner l'évolution naturelle des écosystèmes ?
- 2- Les aménagements du projet respectent-ils les connexions écologiques entre milieux ?
- 3- Comment le compromis usage / sanctuarisation est-il pris en compte dans mon projet d'aménagement ?

C- Tendre vers l'appropriation du site

Clés méthodologiques

- 1- Ai-je prévu de communiquer sur l'avancée de mon projet au fil de sa concrétisation ?
- 2- Mon projet prévoit-il d'intégrer des chantiers participatifs pour certains aménagements ?
- 3- Des appels à projet sont-ils prévus pour co-concevoir les aménagements ?
- 4- Les aménagements de mon projet intègrent-ils une signalétique pédagogique ?

D- Préparer la phase travaux

Clés méthodologiques

- 1- Un plan de gestion des aménagements et du site a-t-il été produit conjointement à cette phase du projet ?
- 2- Ai-je sélectionné les entrepreneurs selon un cahier de charge adapté à ce type de projet ?
- 3- Le planning des travaux respecte-t-il les cycles écologiques des espèces ?
- 4- La réalisation de mon projet prévoit-elle l'aménagement d'un site pilote ?

E- S'investir dans les travaux

Clés méthodologiques

- 1- Les experts écologues et paysagers sont-ils mobilisés pour suivre la réalisation des aménagements ?
- 2- Un suivi est-il prévu au fil de l'avancée des travaux pour s'assurer de la bonne santé des milieux naturels en place, créés et/ou modifiés ?

GESTION

Un projet ne se termine pas lors de la livraison. Le porteur de projet doit toujours **rester impliqué** après la finalisation des travaux, pour l'entretien des aménagements, la communication sur l'apport du projet ou encore la rectification de certains choix d'aménagement.

Ces éléments doivent **impérativement être pris en compte dès les débuts du projet**. Si les étapes post-projet ne sont pas considérées durant la construction du projet, la résilience et le potentiel de développement du site seront limités. Le risque encouru est ainsi de voir rapidement dépérir le projet ou de n'avoir aucun impact sur la dynamique territoriale.

L'importance de ces étapes est d'autant plus primordiale dans un projet cherchant l'imbrication des valeurs paysagères et écologiques. D'une part, il est question de **composer avec des milieux naturels**. Les écosystèmes sont en constante évolution. En particulier la végétation qui peut très rapidement transfigurer un milieu, parfois au détriment de la biodiversité (accroissement des espèces majoritaires). Le porteur de projet doit ainsi anticiper pour **s'assurer du bon établissement des écosystèmes**, puis **éviter une évolution non voulue des habitats naturels**, pouvant aussi nuire au paysage.

D'autre part, l'usage du site prend tout son sens dans le futur du projet. **L'appropriation par les usagers** se prolonge et évolue indéfiniment. Les atouts paysagers sont donc à maintenir voire à développer en fonction des retours observés.

Ainsi cette dernière étape, correspondant à une **maturation indéfinie** du site aménagé, correspond à la gestion et au suivi-post projet, pouvant eux aussi impulser l'évolution du projet initial.

LES DIFFÉRENTS FACTEURS DE RÉUSSITE DE LA GESTION

A- Coordonner le plan de gestion

Clés méthodologiques

- 1- Ai-je réparti les actions du plan de gestion aux acteurs locaux en fonction de leurs diverses compétences ? Ce document est-il co-construit avec eux ?
- 2- Un planning commun a-t-il été constitué ?
- 3- Mon plan de gestion permet-il de valoriser les aspects paysagers et les milieux ?

B- Formaliser et faciliter la pratique de gestion

Clés méthodologiques

- 1- Les services chargés de réaliser la gestion du site ont-ils le matériel adéquat ?
- 2- Ai-je prévu de former les agents aux pratiques de gestion particulières ?
- 3- Mes aménagements comportent-ils des repères pour aider les agents dans la gestion du site ?

C- Faire évoluer le plan de gestion

Clés méthodologiques

- 1- Les retours d'expérience des pratiques de gestion sont-ils capitalisés pour optimiser la gestion du(des) site(s) ?
- 2- Mon plan de gestion est-il évolutif afin de prendre en compte le développement des milieux naturels et l'évolution des usages du site ?

D- Accompagner le projet à court, moyen et long terme (SUIVI POST-PROJET)

Clés méthodologiques

- 1- Un suivi du projet est-il prévu pour valider le bon développement écologique des milieux naturels ? Est-il acté sur le long terme ?
- 2- Un suivi est-il prévu pour confirmer l'appropriation du projet par les usagers ?
- 3- Suis-je prêt à modifier le projet ou la gestion si les suivis expriment des retours négatifs ?
- 4- Est-il possible pour ma structure de se détacher à terme de la maîtrise d'œuvre pour assurer la pérennité du projet ?

E- Faire vivre le site du projet (SUIVI POST-PROJET)

Clés méthodologiques

- 1- Ai-je prévu des opérations de communication pour mobiliser les acteurs locaux dans l'animation et l'entretien de la vie du site ?
- 2- Ai-je prévu des opérations de communication pour ancrer mon projet dans le territoire ?
- 3- Mon site est-il en mesure d'initier une dynamique territoriale supportant le développement d'autres projets valorisant la synergie du paysage et de la biodiversité ?

ANNEXES

Cette partie terminale présente la **bibliographie** utilisée, citant les études «sources» ayant servi de base à notre brochure. Celle-ci se voulant didactique, les ouvrages références exposent les différentes thématiques plus en détails, permettant ainsi d'approfondir la réflexion sur les sujets abordés.

Les **crédits photographiques** sont aussi présentés à la fin du document.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- *Guide « Le Chemin des Parcs »* _ Conseil Général Seine-Saint-Denis (issu du site consulté le 22/02/2016). Document disponible à l'adresse suivante : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Le-guide-du-Chemin-des-Parcs.html>. 9p.
- *Schéma régional de cohérence écologique* _ DRIEE IF et conseil régional d'Île de France (2013). Document disponible sur le site de la DRIEE IF. (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>)
- *Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme – Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des SCoT, PLU et Cartes communales* _ DRIEE Île-de-France (2013). Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guide-pour-la-prise-en-compte-du-paysage-dans-les-a1492.html>. 28p
- *Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins – Dossier de création de ZAC* _ Est Ensemble, Communauté d'Agglomération (2013). Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.est-ensemble.fr/ecoquartier-de-pantin>.
- *Journée d'échange – Groupe Trame verte et bleue – Quelles synergies entre Trame verte et bleue* _ FPNRF (2011). Document de restitution de la journée d'échange, téléchargeable sur le site de la FPNRF (<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>). 15p.
- *Conception écologique d'un espace public paysager – Guide méthodologique de conduite de projet* _ LARRA-MENDY S., HUET S., MICAND A. & PROVENDIER D. (2014). Plante & Cité, Angers, 94 p.
- *Plan Biodiversité de Paris – Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité de Paris* _ Mairie de Paris (2011). Document disponible à l'adresse suivante : <https://api-site.paris.fr/images/73853>. 80p.
- *EcoJardin – Référentiel de gestion écologique des espaces verts* _ Plante&Cité (2014). Document disponible sur le site internet de Plante&Cité. 86p.
- *Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité – Capitale française de la biodiversité – Recueil d'actions de collectivités en faveur de la biodiversité* _ Plante&Cité (2014). Concours 2014 – Document disponible sur le site « Capitales Françaises de la Biodiversité » (<http://www.capitale-biodiversite.fr/recueil>). 148p.
- *Panorama des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France* _ TEDDIF (2015). Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.teddif.org/IMG/pdf/panorama-2015.pdf>. 30p.
- *Paysagistes et écologues : collaborer pour mieux protéger !* _ Val'Hor (2015). Article publié dans Horticulture&Paysage à l'occasion du Colloque Génie Ecologique Végétal.
- *L'écologie appliquée au paysage : redéfinir les enjeux* _ Val'Hor (2015). Article publié dans Horticulture&Paysage à l'occasion du Colloque Génie Ecologique Végétal.
- *Une expérience dans le développement durable : la gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, de 1990 à 2005* _ Dubreuil C. / Biotope (2006). Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 144p.
- *Traité d'écopaysage* _ Fanck Jault et Alain Divo (Janvier 2013). 2eme édition. Janvier 2013. 214p.
- *PLU(i) et biodiversité - concilier nature et aménagement* _ DREAL PACA (mai 2017). Document disponible sur le centre de ressources de la Trame Verte et Bleue (<http://www.trameverteetbleue.fr/>). 45p + annexes
- *Centre de ressources trame verte et bleue* _ Onglet paysage. <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/paysage>

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

L'essentiel des images et photographies ont été réalisées par G2C Environnement au cours de ses investigations sur le terrain. Certains clichés sont néanmoins issus des ressources suivantes:

PHOTOGRAPHIES DE LA CAVÉE DU GUÉ

- [PNR Oise Pays de France](#)

PHOTOGRAPHIES DE LA VILLE DE COURBEVOIE

- [Ville de Courbevoie](#) _ Le chantier participatif : Yann Rossignol _ Le square et la défense : Yann Rossignol _ Photo haute du tryptique : Xavier Testelin

PHOTOGRAPHIES DU CHEMIN DES PARCS

- [Conseil Général de la Seine-Saint-Denis](#)

PHOTOGRAPHIES DE LA TÉGÉVAL

- [SMER Tégéval](#) _ La Passerelle : Jorge Fidel Alvarez

PHOTOGRAPHIES DU PARC DE LA HAUTE-ÎLE

- [Conseil Général de la Seine-Saint-Denis](#)

PHOTOGRAPHIES DE LA RÉOUVERTURE DU PETIT ROSNE

- [SIAH Vallées du Croult et du Petit Rosne](#)

PHOTOGRAPHIES DU PARC NATUREL URBAIN

- [Mairie de Rueil-Malmaison](#)

PHOTOGRAPHIES DU PARC DU QUARTIER DE CROIX-BONNET

- [Jacques Coulon et Linda Leblanc](#) _ Ingénieurs paysagistes concepteurs du site (coulonleblanc@orange.fr)



La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Ile-de-France souhaite **sensibiliser** les élus, techniciens, maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, à la protection de la biodiversité et la valorisation du paysage dans les projets d'aménagement.

Cette brochure présente huit exemples de projets exposant la **complémentarité des approches paysagères et écologiques**, favorisant la biodiversité de même que l'usage. L'enjeu est de démontrer par l'exemple qu'un aménagement peut répondre aux exigences d'une biodiversité fonctionnelle, en s'intégrant dans le paysage et inversement tout en répondant aux besoins des populations.

